

COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE



# **LE LIBAN, ENTRE INDEPENDANCE ET INFLUENCES EXTERIEURES**

## **Mémoire de géopolitique**

du Lieutenant colonel CHAWAH Sayed  
Armée de terre LIBAN

dans le cadre du séminaire

« Géopolitique du Moyen-Orient »

Directeur : Monsieur Pascal LE PAUTREMAT

22 MARS 2006

# **LE LIBAN, ENTRE INDEPENDANCE ET INFLUENCES EXTERIEURES**

## **SOMMAIRE**

### **INTRODUCTION**

- 1. ECLAIRAGES HISTORIQUES SUR  
CERTAINES SPECIFICITES LIBANAISES**
- 2. LA REFONDATION**
- 3. LE LIBAN CONTEMPORAIN**

### **CONCLUSION**

# LE LIBAN, ENTRE INDEPENDANCE ET INFLUENCES EXTERIEURES

## Introduction

Le LIBAN ressemble à une bande étroite découpée le long de la côte orientale de la Méditerranée. Limité au Sud par les territoires palestiniens occupés (79 km), au Nord et à l'Est par la Syrie (278 km), il a une longueur approximative de 220 km et une largeur de 25 à 75 km.

Sa petite superficie (10 452 km<sup>2</sup>), mais avec ses paysages marins, sa côte opulente, ses montagnes vertes ou arides, ses plaines et son désert, il apparaît comme un pays extrêmement diversifié, et ce caractère de diversité peut aussi qualifier sa population.

Lieu de passage et de rencontre entre l'Orient et l'Occident, ce pays est un carrefour des religions. De plus, grâce à son relief montagneux, il a toujours constitué un lieu de refuge naturel pour des communautés en rupture avec les religions officielles. Ceci explique qu'avec une population d'environ quatre millions d'habitants<sup>1</sup>, il accueille aujourd'hui dix-huit communautés confessionnelles différentes.

Depuis sa naissance dans l'ordre international en 1840, le Liban est un pays fragile et complexe.

Entité tampon entre toutes les ambitions contradictoires au Moyen-Orient, il peine à maintenir le Pacte national défini au moment de l'indépendance, arrachée à la France en 1943 par des Libanais de toutes confessions religieuses. Ce pacte reposait sur un non-alignement du Liban dans les querelles d'hégémonie sur la région ou dans les querelles interarabes, à l'époque.

Les puissances qui ont voulu exploiter ces faiblesses de la classe politique libanaise et son aventurisme pour faire avancer leur cause dans cette région tourmentée du monde ont toujours fini par se lasser, car le Liban se transforme toujours en sables mouvants dont il est bien difficile de sortir. Le Liban, de son côté, a payé chaque fois le prix fort de telles interventions. D'ailleurs, c'est de guerre lasse et sous haute pression américaine que la « communauté internationale » a abandonné le Liban à la tutelle syrienne, une manière de récompenser la Syrie de sa participation à la guerre du Golfe, en 1991.

A l'initiative de la France, la « communauté internationale » a décidé en 2004 de mettre fin à cette tutelle syrienne. Le prétexte qui a conduit à la fameuse résolution 1559 du conseil de sécurité de septembre 2004 a été l'extension du mandat du président de la République libanaise pour trois années. La résolution condamnait une telle extension ; de plus, elle exigeait le retrait de l'armée syrienne et le démantèlement de tout groupe armé.

---

<sup>1</sup> Chiffre provenant d'une étude statistique de 1997 sur les conditions de vie des ménages, réalisée par l'administration libanaise – « Le Liban », Collection « Que sais-je ? », édition PUF, mai 2000.

L'assassinat dramatique de Rafic Hariri, en février 2005, dans le contexte de très grande tension créé entre Libanais et avec la Syrie par cette résolution onusienne, a entraîné une accélération considérable des événements. La Syrie a retiré presque du jour au lendemain ses soldats et ses services de sécurité stationnés sur le sol libanais. Dans ce contexte, plusieurs personnalités ont été victimes d'assassinats (et de tentatives d'assassinats) et des charges de dynamite ont explosé dans des centres commerciaux de différents quartiers chrétiens de la banlieue de Beyrouth.

Suite à la résolution 1559, plusieurs autres résolutions ou déclarations du Conseil de sécurité sont venues internationaliser la « question libanaise »

Face à ce constat, il est donc permis de s'interroger sur le Liban, entre Indépendance et Influences Extérieures.

L'exception libanaise fondée sur la « convivialité » de dix-huit confessions religieuses peut-elle perdurer dans un environnement de plus en plus compliqué et en tout cas marqué par le conflit israélo-arabe ? La Syrie n'arrêta -t-elle pas ses interventions dans les affaires de son fragile voisin ?

Pour toutes ces raisons, il apparaît donc utile de remonter aux certaines spécificités de l'histoire de cet Etat afin de rappeler le cadre régional dans lequel celui-ci a évolué et les circonstances qui ont conduit ce pays vers l'indépendance (I). Il semble tout aussi nécessaire d'examiner les raisons l'ayant entraîné dans la guerre et les conditions dans lesquelles s'effectue la refondation (II). De même, il s'avère indispensable, dans le but d'estimer l'avenir de ce pays entre indépendance et influences extérieures, de parler de Liban contemporain après la décision 1559 (III) .

# **1- Eclairages historiques sur certaines spécificités libanaises**

En droit international, le Liban est un Etat récent puisqu'il n'a accédé à la pleine souveraineté qu'en 1943. Cependant, il ne faudrait pas en conclure que ce pays est une création artificielle. Il a été façonné au contraire par les siècles.

Le nom de ce pays provient d'un mot phénicien, "loubnane", qui signifie "blanc". Il fait référence aux cimes, couvertes de neige pendant l'hiver, de la montagne peuplée de cèdres majestueux. La Nation libanaise elle-même, dans toute sa complexité, apparaît dès le XV<sup>ème</sup> siècle, sous le régime du plus grand des émirs libanais. Elle n'a jamais cessé depuis d'être une création continue. Ses structures ethniques, politiques et sociales ne peuvent être isolées et décrites à un instant donné. Leur élaboration, leur évolution constituent leur définition même.

Toutes ces raisons justifient le fait de retracer dans ses grands traits l'histoire de ce pays. Celle-ci, d'une richesse peu commune, est marquée par de nombreuses invasions qui ont confiné le Liban dans le statut d'une entité toujours vassale. Néanmoins, elle peut être divisée en quatre grandes périodes :

La première facilite la compréhension de la politique mise en œuvre par la Syrie au Liban. Elle retrace la naissance de la "*Provincia Syria*", notion qui survivra très longtemps à ses inventeurs.

La seconde met en lumière l'acquisition de certaines spécificités propres au peuple libanais. Elle décrit la lente cristallisation du futur noyau libanais. La troisième permet de s'imprégner de la réalité de la Nation libanaise en faisant référence à l'esprit dans lequel celle-ci fut fondée et à son évolution ultérieure. La dernière enfin est l'indépendance.

## **1.1- De la Phénicie à la "Provincia Syria"**

La vie est apparue sur le territoire libanais bien avant l'ère phénicienne. Des traces de vie préhistorique ont été trouvées dans le voisinage de Tripoli, Beyrouth et Byblos. Mais le pays ne commença à se constituer que lorsque un peuple d'origine sémitique, celui des Cananéens, s'établit sur la côte et fonda les premières cités. Ces pionniers étaient actifs, ingénieux et intrépides. Surtout, ils savaient parcourir les mers en quête de comptoirs nouveaux.

Cet épisode se déroulait vers 3 000 av. J.C.

Aux Cananéens se joignirent ensuite les Amorrites, bientôt désignés sous le nom générique de Phéniciens. Ceux-ci surent se tailler une renommée pendant les trois millénaires qui précédèrent la naissance du Christ. Navigateurs et commerçants innés, inventeurs de la pourpre et de l'alphabet<sup>1</sup>, ils habitaient des "cités-Etats" qui entretenaient des relations avec les plus grands peuples de l'Antiquité, même si celles-ci s'inscrivaient le plus souvent sous le signe de la conquête.

Du III<sup>ème</sup> millénaire jusqu'à environ 1 600 av. J.C., les Phéniciens connurent des siècles d'indépendance seulement entrecoupés de luttes contre des hordes pillardes. Mais à partir de cette dernière date, les pharaons d'Egypte devinrent les premiers suzerains de

---

<sup>1</sup> Plusieurs historiens situent au XV<sup>ème</sup> siècle av. J.C. l'invention de l'alphabet par le phénicien Cadmos

cette région en assujettissant les "roitelets phéniciens" et en s'appropriant la Syrie. Cependant s'ils imposèrent leurs dieux –Osiris et Thot, ils laissèrent une totale liberté d'action aux Phéniciens.

L'arrivée des Araméens qui occupèrent successivement la Mésopotamie, le Nord et le centre de la Syrie, puis s'établirent sur le plateau de la Békaa ne modifia pas cette situation dont l'harmonie ne fut rompue que par la brutale invasion des Assyriens. Cette agression entraîna l'écrasement de toutes les cités les unes après les autres et la répression implacable de toute tentative de révolte.

Mais cette période fut rapidement suivie par celle des Néo-Babyloniens dont la victoire, en 612 av. J.C. sous la conduite de Nabuchodonosor, plaça la Phénicie sous une nouvelle domination.

La conquête des empires assyrien et babylonien par Cyrus le grand qui fonda l'empire perse ouvrit une nouvelle ère dans laquelle la Perse imposa sa souveraineté à l'Égypte, à la Syrie et à la Phénicie. Cependant là encore, tout en étant vassales du Grand Roi, les cités phéniciennes conservèrent une certaine indépendance en ayant chacune leur monarque local.

C'est avec la conquête d'Alexandre (333 av. J.C.) que prit fin, au profit de la Grèce, l'indépendance relative d'une Phénicie qui avait atteint un développement territorial comparable à celui du Liban actuel<sup>1</sup>.

A partir de cette date en effet, le Liban n'apparaîtra plus comme une entité politique jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle. Il ne sera, plus, pendant cette longue période, qu'une partie d'une vaste région englobant non seulement la Syrie et le Liban actuels, mais aussi la Jordanie et la Palestine.

La domination gréco-macédonienne sur la Syrie dura au total près de trois siècles ; jusqu'à l'an 64 av. J.C., où les légions romaines de Pompée s'emparèrent du pays et fondèrent la "*Provincia Syria*"<sup>3</sup>.

Pendant les quatre siècles suivants, la paix romaine s'étendit sur cette région. "Bézyte" (Beyrouth) devint un centre de culture latine, et des écoles y furent créées, annonçant le futur épanouissement de son université de Droit.

A la mort de l'empereur Théodose 1<sup>er</sup>, en 395, l'empire romain se partagea en empire d'Occident et en empire d'Orient dont la capitale fut Byzance (Constantinople).

Cette date ouvrit pour la "*Provincia Syria*", devenue chrétienne, l'ère byzantine qui durera plus de deux siècles, de 395 à 624.

---

<sup>1</sup> Les Phéniciens ne s'étendaient pas jusqu'aux frontières orientales du Liban, mais ils avaient atteint la Békaa dont le nom même est phénicien ; ils sont probablement les fondateurs de Baalbeck : Ba al Békaa, seigneur de la Békaa.

Le long de la côte, ils débordaient les frontières actuelles, au Nord (Ras Shamra) comme au Sud (Ashkélon).

<sup>3</sup> Il est à noter que c'est cette même expression "*Provincia Syria*", dont les Syriens eux-mêmes n'ont jamais été les maîtres, qui prêterait ensuite à confusion puisqu'il ne s'agissait en fait que d'une union géopolitique temporaire qui sera profondément bouleversée au cours des siècles à venir.

## 1.2- De la Syrie byzantine à l'épopée des croisades

L'ère byzantine ouvrit pour la "*Provincia Syria*" une période marquée de tragiques vicissitudes. Les populations pressurisées par des taxes excessives, éprouvèrent un violent besoin d'autonomie. De la sorte, les graines de la révolte furent plantées, attendant le moindre incident pour germer. Celui-ci se matérialisa sous la forme de l'invasion des Bédouins qui surgirent d'Arabie quelques années plus tard. Rien ne résista à leur assaut et surtout pas un empire byzantin qui ne comptait plus sur ses frontières que des Chrétiens hostiles et de très nombreux hérétiques à l'intérieur même de la province syrienne.

Ce déferlement des hordes arabes favorisa de plus l'implantation de l'Islam, troisième grande religion monothéiste, dont on peut fixer l'avènement à 622, date de l'établissement à Médine du prophète Mahomet<sup>1</sup>.

Damas fut pris en 635, et en 636, la Syrie fit partie intégrante de l'empire arabe.

Le Calife Moawia, chef des Bédouins arabes "sunnites", s'installa à Damas et y fonda la dynastie des **Omeyyades**.

Il implanta également sur la côte libanaise, pour combler le vide laissé par un exode partiel de la population et repousser d'éventuelles attaques, quelques garnisons et des déportés politiques venant d'Irak. Ces derniers connus sous le nom de "Chiites" sont à l'origine de la population arabe des ports libanais. Ce calife encouragea par ailleurs l'immigration massive de tribus arabes qui s'établirent dans les anciennes cités phéniciennes, se mêlant de façon harmonieuse aux autochtones.

Au X<sup>ème</sup> siècle, l'empire arabe se dédoubla. Tandis que les Abbassides conservaient l'Irak, une dynastie nouvelle, celle des **Fatimides**, établit au Caire le siège d'un nouveau califat, dont dépendit la Syrie.

Le Liban fut profondément marqué par la domination fatimide. Elle augmenta le nombre et l'importance des Chiites dans le pays et y introduisit la nouvelle communauté des Druzes. Cette secte jouera un rôle essentiel dans la formation politique du Liban.

Le "Druzisme" se propagea surtout dans la montagne, sans doute parce que le littoral comptait déjà une majorité de Sunnites. Il attira d'anciennes tribus arabes comme celles des Tanoukh, des Maan, des Arslane ou des Joumblatt.

Le pays était ainsi mûr pour une nouvelle conquête lorsqu'en 1098 les Croisés parurent sous les murs d'Antioche.

L'épopée des Croisades allait avoir des conséquences très importantes pour le futur Liban. Elle facilita à sa manière la construction de ce pays qui n'apparaissait pas encore comme une entité politique<sup>1</sup>. Elle permit plus particulièrement à la côte méditerranéenne et surtout la montagne d'acquérir une certaine spécificité.

Alors que l'empire fatimide se désagrégait, le noyau du futur Etat put grâce à l'intervention des Croisés se cristalliser lentement dans la partie centrale du Mont Liban.

---

<sup>1</sup> Cette même date marque le début de l'hégire.

<sup>1</sup> Les territoires qui le composent actuellement furent partagés par les Croisés entre le comté de Tripoli et le royaume de Jérusalem ; par ailleurs, Baalbeck et la Békaa faisaient également partie de la zone franque sans être rattachés à aucune des principautés.

Cette région était enclavée entre les territoires francs et l'empire musulman. De fait, les petits émirs qui la dirigeaient se trouvaient dans une situation difficile. Afin de préserver leur indépendance relative, ils eurent recours à la "*Taqiya*", une pratique musulmane concernant les fidèles en situation d'infériorité. Elle leur permit lorsqu'ils furent menacés par des adversaires de leur croyance d'agir comme s'ils étaient des leurs. Aussi en application de cette règle, les émirs s'engagèrent à assurer la sécurité du flanc oriental des croisés de Beyrouth à Saïda<sup>2</sup>. En échange de ces services, ils reçurent des sires de Beyrouth et de Saïda des "fiefs de Soudée", et prirent rang parmi la noblesse franque.

Mais dans le même temps, ces féaux infidèles recherchèrent également la reconnaissance de leurs fiefs par les pachas musulmans. Aussi, ils les renseignaient régulièrement sur les mouvements des Croisés.

C'est cette politique dangereuse<sup>1</sup>, mais peut-être inévitable alors, qui est vraisemblablement à l'origine des soudains renversements d'alliance qui nous surprennent tellement aujourd'hui dans le comportement des partis et des fractions libanaises.

A la fin du XIII<sup>ème</sup> et après la période faste pour les Arabes de Salahedine Al-Ayoubi -"**Saladin**"<sup>2</sup>, les Mamelouks devenus, maîtres de l'Egypte en 1252, rédigerent d'une main de fer l'épilogue des Croisades. Leur percée militaire s'acheva en 1292 par la prise de Beyrouth et de Saïda et le départ définitif de milliers de Croisés.

### **1.3- De la dynastie des Mamelouks à l'empire ottoman**

La domination des Mamelouks sur l'ensemble des territoires de la Syrie et du Liban consacra le triomphe de l'Islam sunnite dont ils étaient les champions.

Pour cette raison d'ordre religieux mais aussi en partie par considération politique, ils traitèrent la majeure partie de la population avec une extrême cruauté : les Chrétiens avaient été les alliés des Croisés tandis que les communautés musulmanes hétérodoxes avaient négocié avec eux.

Pour échapper à la vindicte des Mamelouks, les minorités chrétiennes et musulmanes<sup>3</sup> se réfugièrent dans la montagne et les régions d'accès difficile où elles vécurent sous la protection de leurs chefs respectifs, les "**émirs**".

A dater du XIV<sup>ème</sup> siècle, le territoire libanais étant pacifié, les Mamelouks s'efforcèrent de protéger son littoral contre les incursions des Francs toujours présents à Rhodes et à Chypre. A cette fin, outre les édifications de fortifications, ils installèrent de nouvelles tribus arabes, perses et turques sur les côtes libanaises, compliquant encore la carte ethnique de cette région.

---

<sup>2</sup> Ils devaient empêcher les montagnards de piller les campagnes de la plaine, refuser asile aux rebelles et mettre, s'ils en étaient requis des contingents militaires à la disposition des Francs.

<sup>1</sup> Cette politique ne manqua pas de valoir de sérieux ennuis à ces émirs "équilibristes" : arrestation ou destruction de leurs forts par les Francs, destitution et confiscation de leurs biens par les autorités de Damas ou du Caire.

<sup>2</sup> Saladin après la bataille de Hattin, le 4 juillet 1187, conquiert la Syrie, le littoral libanais, puis Jérusalem le 2 octobre 1187 qui demeurera définitivement arabe à partir de cette date.

<sup>3</sup> Seuls les Sunnites qui n'avaient pas à craindre les foudres des dirigeants mamelouks, demeurèrent dans les plaines et surtout les villes du littoral.

Au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, sous le prétexte d'assurer la sécurité de la route du grand pèlerinage, le sultan ottoman, Selim I<sup>er</sup>, attaqua l'empire des Mamelouks. Cette entreprise entraîna l'écrasement de la dynastie mamelouk et livra la Syrie toute entière aux Turcs ottomans.

Les princes locaux avaient évité de prendre partie dans le conflit opposant les Mamelouks aux Ottomans. De plus, sur les conseils de l'émir druze du Chouf, Fakhreddine Maan, ils firent dès le mois d'octobre 1516 allégeance au sultan ottoman.

Ce dernier, n'ayant aucune raison de se montrer sévère envers ceux-ci, les confirma alors dans leur fief et privilèges. Il accorda en outre à Fakhreddine Maan I<sup>er</sup> un droit de préséance sur tous les autres émirs, lui permettant de devenir le "grand émir du Liban". Ainsi, la domination ottomane sur le Liban commença sous d'excellents auspices.

La vie se poursuivit ensuite sans grand changement majeur pour les émirs libanais qui pouvaient administrer leur principauté en toute quiétude. Une autonomie quasiment entière leur était accordée après le paiement d'un tribut par la "Sublime Porte" qui, à la tête d'un immense empire multinational, n'exerçait pas de contrôle direct.

Les traits marquants déjà acquis par la société libanaise se retrouvèrent de fait renforcés.

A la fin du XVI<sup>ème</sup> en 1590, le petit-fils de Fakhreddin Maan, Fakhreddin II, réussit à venir sur le devant de la scène libanaise. Il allait alors connaître un grand destin.

Il porta pendant les années que dura son gouvernement, sa puissance à des sommets où il apparaît aujourd'hui encore comme un prince de légende. Ses biographes disent qu'il n'a épargné aucun moyen pour atteindre ses buts, pratiquant tour à tour la guerre, la diplomatie, la ruse, l'intrigue, la flatterie, la corruption, les alliances matrimoniales et les traités de paix<sup>1</sup>.

Il a eu l'intelligence et le courage de s'entourer de conseillers appartenant à toutes les confessions. Et c'est fort de cet appui qu'il a pu consolider son pouvoir et élargir le cadre de sa suzeraineté en abattant un à un tous ses ennemis. Ainsi, il a posé les jalons de son véritable objectif qui était d'abattre les frontières confessionnelles, puis d'unifier le pays.

De la sorte, des principautés éparses qui depuis des siècles, végétaient au flanc de la montagne, il fit un Etat en réunissant sous sa seule et unique administration tous les territoires qui forment le Liban contemporain.

A ce titre, il mérite donc d'être considéré comme le fondateur du Liban politique et moral.

Certes, Fakhreddin succomba, et les frontières administratives de l'Etat qu'il avait fondé s'effacèrent de la carte<sup>2</sup>. Mais le Liban, depuis lors, ne cessa jamais d'être une réalité vivante.

A l'extinction du dernier des émirs Maan, les Ottomans ne profitèrent pas d'avantage de la situation pour soumettre le Liban à une administration directe. Le pays était beaucoup trop turbulent et, d'ailleurs, seule la perception du tribut annuel les intéressaient vraiment.

---

<sup>1</sup> Fakhreddine II est souvent décrit comme "un contempteur de la loi coranique, un protecteur des Chrétiens, un bâtisseur de monastères" et fut encore accusé par les Ottomans "d'entretenir des intelligences coupables avec la Toscane, l'Espagne et les chevaliers de Malte".

<sup>2</sup> Après la mort de Fakhreddine II, les territoires du Liban furent répartis entre les diverses provinces ou *pachaliks* de Syrie, dont les sièges étaient à Alep, Damas, Tripoli, Acre ou Saïda.

Ils choisirent donc de respecter le vœu des populations en confiant la région à une famille très anciennement amie et alliée des Maan, celle des Chehab (ou Chihab).

L'armée des émirs Chehab se révéla aussi redoutable que celle de Fakhreddine II<sup>3</sup>. Grâce à cet instrument militaire, ceux-ci purent s'affranchir de la tutelle des pachas ottomans de Damas et Saïda et même devenir l'arbitre de leurs différends. Leur influence atteindra un tel sommet que la porte sublime acceptera même qu'un émir Chehab, ayant abandonné la religion de ses ancêtres pour se convertir au catholicisme, règne en tant que vassal de l'Empire ottoman sur ses sujets chrétiens et musulmans.

Béchir le Grand, considéré comme le plus important des émirs Chehab, donna au Liban l'ossature d'une nation. Après avoir mater les féodaux et les avoir confiner dans des frontières précises, il gouverna d'une main de fer ce pays. Celui-ci retrouva pratiquement sous son règne les frontières autrefois tracées par Fakhreddine II et fut en voie de devenir un véritable Etat conformément au but poursuivi par l'émir.

Ce dernier mit en place une police efficace ainsi qu'une justice intègre et sévère. Il s'intéressa également à l'économie permettant à Beyrouth de devenir une place commerciale de première importance tandis qu'à travers le pays les anciennes routes étaient consolidées et élargies, que de nouvelles étaient percées et des aqueducs construits. Il encouragea aussi les institutions scolaires et se révéla un protecteur généreux des lettres et des arts.

Sur un plan religieux, « *Chrétien de naissance, musulman par son mariage, druze par convenance plus que par conviction ... l'émir poursuit une politique religieuse éclairée et libérale*<sup>4</sup> ».

Les dernières années de son règne plongèrent malheureusement le Liban dans un tourbillon sanglant en raison du soutien inconditionnel qu'il apporta à de Méhémet Ali, vice roi d'Egypte.

Celui-ci, ayant répudié la tutelle ottomane, s'empara dès 1831 de toute la Syrie et la Cilicie. S'installant alors en maître au Liban, il imposa aux Libanais des mesures très impopulaires qui les conduisit à la révolte<sup>1</sup>. Ce mouvement fut réprimée avec une grande férocité, laissant dans tout le pays d'ineffaçables traces de terreur et de haine.

Mais inquiétés par les victoires successives du parti de Méhémet Ali soutenu par les Français<sup>2</sup>, la plupart des puissances européennes qui ne pouvaient admettre qu'un souverain étroitement lié à la France étendit sa domination sur tout le bassin occidental de la méditerranée, réagirent en apportant leur soutien aux Ottomans.

Les Anglais plus particulièrement, inquiets de la force grandissante de Méhémet Ali sur la route des Indes, réussirent avec le concours des Ottomans à soutenir la révolte

---

<sup>3</sup> Au dire des chroniqueurs de l'époque, « les émirs libanais étaient devenus si puissants qu'ils pouvaient dicter leur volonté aux pachas et leur porter impunément des coups ».

<sup>4</sup> Selon l'historien Philip Hitti.

<sup>1</sup> Cette révolte prit son origine dans les mesures draconiennes que Méhémet Ali mis en œuvre en Syrie et au Liban en vue d'atteindre Constantinople et d'instaurer un empire arabe : triplement des impôts, création de nouvelles corvées, généralisation de la conscription et tentative de désarmement des populations. De plus, les Libanais furent incorporés dans des régiments égyptiens pour combattre au seul profit de ceux-ci en Anatolie, en Arabie et au Soudan.

<sup>2</sup> Le conseiller militaire principal de Méhémet Ali était le colonel Sève, surnommé "Soliman-pacha".

libanaise<sup>1</sup> et à la généraliser. Toutes les communautés y participèrent, leurs chefs allant même jusqu'à se jurer fidélité sur l'autel du sanctuaire maronite de Saint Elie le 8 juin 1840 à Antélias<sup>2</sup>. Ce serment, le premier du genre fait par la classe populaire, fut sans aucun doute un moment historique.

Les puissances européennes profitèrent alors de cette insurrection pour justifier une intervention commune en Orient. Cette action entraîna le repli des Egyptiens et l'abdication de Béchir dont les Libanais oublièrent la duplicité et la cruauté pour ne retenir que le courage et la gloire au moment de sa grandeur.

La dynastie des Chehab ne survécut qu'une année à l'abdication de Béchir et dès 1841, les Turcs rétablirent au Liban le régime de l'administration directe.

Ce régime, désormais fortement marqué par l'intervention croissante des puissances européennes<sup>3</sup>, survivra cependant jusqu'à la première guerre mondiale. A l'issue de celle-ci, l'empire ottoman, allié des Allemands, sera démembré.

Son morcellement mettra un terme définitif à l'union issue de la notion de "*Provincia Syria*", notion élargie au temps des Omeyyades, défaite par les Croisés, reconstituée par les Mamelouks et réaménagée par les Ottomans.

Se faisant, cet éclatement ouvrira la voie qui conduira le Liban vers l'indépendance.

## **1.4- L'indépendance**

Le chemin conduisant à l'indépendance se révéla long et tortueux pour le Liban.

Ce pays n'accéda à la pleine souveraineté qu'en 1943, soit vingt cinq ans après l'effondrement de l'empire turc en 1918. De plus, pendant ce quart de siècle, il fut placé, au même titre que la Syrie, sous la tutelle d'une puissance mandataire chargée par la Société des Nations de les « *guider vers l'indépendance* ».

L'Etat retenu pour remplir cette mission fut la France. Cette puissance joua de fait un grand rôle dans le processus d'émancipation de ces pays. Elle fut à l'origine de la mise en place des premières institutions politiques qui furent appelées à gérer ces futurs Etats indépendants. C'est elle qui fixa également, dans une certaine proportion, les grands principes et les garde-fous qui seront à la base de la nouvelle organisation étatique.

Le choix de la France n'était pas dû au hasard. Il résultait d'une part des accords franco-britanniques connus sous le nom de « Sykes-Picot ». Ceux-ci avaient été signés en 1916 mais gardés secrets jusqu'en 1920. Ils organisaient le partage des territoires proches orientaux de l'empire ottoman entre la France et la Grande-Bretagne.

---

<sup>1</sup> En faisant circuler des armes et des sommes d'argent considérables.

<sup>2</sup> La « journée d'Antélias » est considérée comme une date capitale dans l'histoire du Liban : c'est en effet ce jour là que les Maronites, les Grecs, les Druzes et les Musulmans du Liban scellèrent leur alliance et associèrent leurs destins. Cependant, cette résolution ne survécut pas à la disparition d'une autorité et d'un adversaire commun, les communautés libanaises se lançant dans des guerres intestines dès 1840.

<sup>3</sup> Celles-ci n'hésiteront plus à intervenir pour défendre les intérêts de leurs protégés : les Chrétiens rattachés à Rome demeureront protégés par la France, les Grecs orthodoxes par la Russie et la Grande-Bretagne se rapprochera de la communauté druze qui demeure seule accessible.

L'existence du nouvel Etat ne se concrétisa néanmoins que pendant l'exercice du mandat. Cette période vit notamment le système du « confessionnalisme » consacré en mode d'organisation.

Ceci dit, l'indépendance ne fut réellement acquise qu'après la conclusion du « Pacte de 1943 » qui fixa la forme définitive du nouvel Etat libanais.

### **1.4.1- Le mandat français**

Le 10 août 1920, les Alliés et la Turquie signèrent le traité de Sèvres dont l'article 94 stipulait que la "Syrie" (au sens ottoman du terme) serait détachée de l'Empire turc et formerait « provisoirement un Etat indépendant à condition que l'aide et les conseils d'un mandataire guident son administration jusqu'au moment où elle serait capable de se conduire seule ».

A l'issue de cet acte de dépossession, la Société des Nations (S.D.N.) désigna, en conformité avec ce qui avait été arrêté entre les grandes nations européennes, la France comme la puissance mandataire de cette région. La première mission de celle-ci fut de délimiter les frontières de cet ensemble régional.

Un triple problème se posa alors au gouvernement français et à son haut-commissaire du Levant, le général Gouraud :

- Fallait-il organiser en un seul Etat ou divisée en plusieurs la région sous mandat ?
- Dans cette dernière hypothèse, quelles devaient être les frontières du Liban ?
- Enfin, et toujours dans ce dernier cas, quelle devait être la structure politique du pays ?

Mais après maintes vicissitudes et révoltes, seulement deux entités étatiques furent finalement retenues : la Syrie et le Liban.

A ce stade, deux possibilités s'offraient alors à la France mandataire :

- soit créer une **grande Syrie** avec les régions libanaises et un **Petit Liban** correspondant à la zone autonome des Maronites ;
- soit créer un **Grand Liban**, empiétant sur la Syrie en intégrant notamment la Békaa et des régions non maronites.

S'inspirant de l'époque glorieuse de Fakhreddine, la puissance mandataire choisit cette dernière solution. Malheureusement, celle-ci contenait dès sa naissance tous les problèmes qu'allait connaître le Liban, à savoir :

- le **refus syrien** d'accepter cette partition ;
- la présence de minorités non maronites dans le Grand Liban.

Les populations libanaises confrontées à ce projet eurent des réactions contrastées.

Le nouveau tracé de l'Etat permettait un doublement de la surface cultivable, mais introduisait un profond déséquilibre entre, d'une part Beyrouth et le Liban central qui prenaient un nouvel essor grâce au dynamisme des échanges extérieurs, et d'autre part les régions périphériques qui vivaient d'une économie de subsistance.

De même, les habitants de la région de Tripoli, principal port de la Syrie et rendu secondaire par Beyrouth, apparaissaient comme les grands perdants dans la nouvelle géographie du pays.

Les communautés accueillirent elles aussi différemment le nouvel Etat selon leurs aspirations et leurs intérêts.

Les Druzes offrirent leur appui aux Maronites, grands bénéficiaires de ce projet, en échange d'une certaine autonomie. Les Grecs orthodoxes furent plus réservés.

Les Musulmans au contraire se montrèrent hostiles à l'idée d'un Etat indépendant sous domination maronite. Se référant aux thèses des nationalistes syriens<sup>1</sup>, voire même pour certains à l'idée d'un « empire arabe<sup>2</sup> », ils auraient préféré pour le moins une fédération avec la Syrie qui aurait englobé le Liban dans une "Grande Syrie".

Aussi dès cet instant, les Sunnites et les Chiites considéreront le Liban comme un Etat artificiel, créé de l'extérieur pour les dominer.

A la troisième interrogation sur la structure politique du pays, la France donna toute latitude aux représentants du peuple libanais pour préparer le statut organique du pays en réservant cependant ses droits en tant que puissance mandataire.

Ceux-ci, loin d'imaginer qu'un demi-siècle plus tard ils seraient accusés d'avoir agi à la légère en calquant simplement la Constitution libanaise sur celle de la III<sup>ème</sup> République et en enserrant le Liban dans les mailles tragiques d'une armature confessionnelle, cherchèrent un compromis entre l'inspiration tirée de l'exemple français et la réalité libanaise.

Ils conclurent, se faisant, à la nécessité de faire du Liban, au moins temporairement, un Etat communautaire. Ce système, quasiment dicté par le paysage qu'offraient les communautés confessionnelles libanaises était en adéquation avec la réponse que proposait la tradition. Lui seul permettait aux yeux de ces parlementaires, comme d'ailleurs à ceux de la puissance mandataire, de concilier les intérêts et les appétits des différentes communautés.

Ce régime sera officialisée par la Constitution du 23 mai 1926<sup>3</sup> ainsi que par la loi électorale qui consacra la représentation proportionnelle des communautés au Parlement.

Mais fait singulier à noter, la Constitution n'indiqua pas que le fonctionnement de la République libanaise serait axé sur le confessionnalisme. Tout au contraire, l'article 95 souligna le souci évident de supprimer progressivement ce mode d'action politique en prévoyant qu'« *à titre transitoire et dans une intention de justice et de concorde, les communautés seraient équitablement représentées dans les emplois publics et dans la composition du ministère* ».

Ainsi, de l'institution du mandat en 1920 jusqu'à l'année 1941, le Liban ne connut qu'une période d'heureuse prospérité seulement troublée par la crise politique de 1932<sup>1</sup> et

---

<sup>1</sup> Ceux-ci s'accrochant à la notion de "*Provincia Syria*" considéraient que le Liban faisait partie intégrante de la Syrie.

<sup>2</sup> Le Chérif Hussein de la Mecque souhaitait en échange de sa participation aux côtés des forces franco-britanniques contre les troupes ottomanes créer un grand « empire arabe » qui aurait recouvert la Syrie et le Liban.

<sup>3</sup> Votée à l'unanimité par le parlement libanais, cette Constitution, organisée autour de 102 articles répartis en six titres principaux, guidait le Liban sur le chemin de l'indépendance mais sans lui donner les structures formelles d'une nation indépendante, puisque l'autorité mandataire, dans les textes comme dans les faits, détenait toujours l'essentiel du pouvoir.

le rejet par le parlement français du traité du 13 novembre 1936 devant mettre fin au régime mandataire<sup>2</sup>.

Les choses changèrent avec l'arrivée de la seconde guerre mondiale.

Celle-ci troubla la paix libanaise par les combats très violents qui opposèrent, de juin à juillet 1941, les troupes françaises du Levant au corps d'armée anglo-australien du général Wilson, renforcé de contingents des Forces françaises libres. Mais en même temps, elle accéléra la marche vers l'indépendance du Liban.

Dès la fin de l'année 1941, le général Catroux, commandant des Forces françaises libres du Levant, proclama la complète indépendance de la Syrie et du Liban même si les circonstances de guerre ne permirent pas de traduire immédiatement cette décision dans les faits.

L'émancipation du pays du cèdre deviendra réellement effective après les élections de 1943 qui amèneront au pouvoir des élus intractables et nationalistes. La République sera proclamée et la Constitution de 1926 remplacée par celle du 18 mars 1943 supprimant toute référence à la puissance mandataire.

Pour garantir le nouvel équilibre politique, un pacte sera passé entre les différentes communautés. Il sera à l'origine du système qui présidera aux destinées du Liban.

#### **1.4.2- Le pacte national de 1943**

Décrit traditionnellement comme la charte constitutive du Liban, ce pacte a été énoncé en novembre 1943 en réaction à l'attitude adoptée par la France. Celle-ci, courroucée par la suppression de son rôle de tutelle dans la nouvelle Constitution, avait cru pouvoir briser l'opposition des nouveaux dirigeants libanais en faisant arrêter les Présidents de la République et du Conseil : le maronite Béchara el-Khoury et le sunnite Riad el-Solh.

Ce geste maladroit eut pour conséquence la formation dans la Montagne d'un « gouvernement de résistance » qui remis à l'ordre du jour l'entente d'Antélias et mit au point un accord connu sous le nom de « Pacte national ».

Ce Pacte était construit autour de plusieurs principes généraux qui avaient été arrêtés d'un commun accord par Béchara el-Khoury et Riad el-Solh au lendemain des élections où ils avaient triomphé. Ces principes se résumaient en trois idées forces<sup>3</sup> :

- a. *Le Liban est reconnu comme un **Etat indépendant**, jouissant de son entière souveraineté sur le fondement d'une parfaite égalité avec les autres Etats du monde, tant les Etats étrangers que les Etats arabes ;*
- b. *Le Liban est la **Patrie commune de tous les Libanais**, sans distinction de communautés, de croyances ou de régions ; il est, de ce fait, un foyer tutélaire pour les libertés publiques et les droits de l'Homme, dont tous les Libanais*

---

<sup>1</sup> Le Quai d'Orsay, hostile à l'élection d'un Sunnite à la présidence suprême, ordonna au haut-commissaire du Levant de suspendre la Constitution ; ce coup de théâtre constituera la première fêlure dans les rangs des Libanais qui avaient accepté la République.

<sup>2</sup> Ce rejet était en fait une résultante de l'échec du traité franco-syrien.

<sup>3</sup> Extrait de "Liban : espoirs et réalités" – Bassma Kodmani-Darwish – collection IFRI – Paris (1987).

*possèdent la jouissance complète sous l'égide de la Constitution et la garantie de la Loi, ayant le droit, par suite, d'accéder aux emplois publics et aux services de l'Etat, sur la base de l'égalité entre eux, mais en proportion toutefois du volume de leurs Communautés respectives ;*

- c. *Le Liban est un **Etat arabe**, membre de la grande famille arabe ; il coopère à ce titre, dans la plénitude de ses moyens, sans sujétion ni alignement, avec tous les Etats arabes, à la vie desquels il participe en tout ce qui pourrait toucher leurs droits, leurs libertés et leurs intérêts.*

Dans sa conception première, comme dans ses visées politiques, ce Pacte, destiné à compléter la Constitution, apparaissait tout d'abord comme un compromis entre les aspirations des communautés chrétiennes et musulmanes du Liban : il reconnaissait l'indépendance de la Nation libanaise à l'égard de tous les Etats d'Occident et d'Orient tout en consacrant l'appartenance au monde arabe du Liban qui devait coopérer avec les Etats arabes frères « *dans la plénitude de ses moyens* »<sup>1</sup>.

Adopté dans un but d'apaisement et de concorde, c'était une solution transactionnelle au conflit islamo-arabe qui viciait, depuis 1920, la fondation du Grand Liban.

Pour atteindre cet objectif, cet accord reposait sur un échange en bonne et due forme entre la communauté chrétienne et la communauté sunnite, respectivement situées aux avants postes opposés de la tension islamo-chrétienne<sup>2</sup>. D'une part, la première renonçait à une protection étrangère et donc à l'influence dominante d'une puissance occidentale sur le Liban. D'autre part et en contrepartie, la seconde reconnaissait l'existence du Grand Liban et abandonnait toute idée de rattachement à une entité syrienne ou arabe.

De la sorte, ce pacte se réduisait, en dernière analyse à une "entente intercommunautaire", dans la pure tradition "compromissoire" qui avait marqué dans le passé, l'histoire du Mont Liban.

De fait, il établissait un rapport de force égalitaire entre les Chrétiens et les Musulmans. Dans le but de formaliser cet équilibre confessionnel au sein de l'entité libanaise, « le pacte national » déboucha logiquement sur une répartition des plus hautes fonctions de l'Etat. C'est ce partage qui est à l'origine du système politique libanais ; système qui permet aujourd'hui encore de diriger le pays. Basé sur la recherche d'un équilibre avant tout institutionnel entre les Chrétiens et les Musulmans, il conduisit à l'organisation suivante :

- La présidence de la République, clef de voûte de la nouvelle Constitution, et le commandement de l'Armée furent confiés à des Chrétiens maronites ;
- Le poste de Premier ministre, responsable devant le parlement, fut attribué à un sunnite ;
- La présidence du Parlement fut donnée à un Chiite, alors que la vice-présidence était laissée à un grec orthodoxe.

---

<sup>1</sup> A ce titre, le Liban adhèrera le 7 avril 1945 à la ligue arabe et s'opposera avec l'ensemble des pays de la région à la naissance d'Israël en 1948.

<sup>2</sup> En effet, il est loin d'être prouvé que les autres Communautés, ou que mêmes les masses maronites et sunnites, aient jamais été consultées, ou appelées à acquiescer le contenu du pacte national. Dans ces conditions, le qualificatif "national" devrait être considéré comme impropre.

Par ailleurs, le Parlement était élu sur une base à la fois territoriale et confessionnelle, dans la proportion de six députés chrétiens pour cinq musulmans<sup>1</sup>.

Ainsi, en agissant de cette façon, la classe politique libanaise superposa officiellement aux vieilles structures claniques une division en communautés.

Le confessionnalisme pénétra alors de façon rigide dans l'ensemble des rouages de la société libanaise. Toutes les fonctions politiques et administratives furent réparties à parité égale entre les Chrétiens et les Musulmans. Dès lors, le Liban se présenta comme une "**fédération de communautés confessionnelles**", même si, au regard des critères du droit constitutionnel classique, il se définissait comme un Etat unitaire.

Cette situation fit dire à certains observateurs libanais que « la Nation du pays du cèdre reposait [...] sur un pacte comme si elle se limitait à l'expression d'un compromis, d'un *modus vivendi* ou d'un mode de vie collective »<sup>2</sup>.

Face à ce coup d'éclat, le tuteur français, qui s'était engagé à mettre ses deux pupilles libanaise et syrienne sur le chemin de l'indépendance totale, assumera finalement ses responsabilités en tenant ses engagements.

Le 22 novembre 1943, devenu jour de la fête nationale, il libéra ses "otages" en mettant ainsi un terme à la dernière crise franco-libanaise et en engageant le processus de retrait définitif de la puissance mandataire.

En 1945, les derniers services furent passés au gouvernement libanais et, en 1946, les derniers militaires français quittèrent le Liban pour qui l'heure de l'indépendance sonnait enfin.

Le système mis en place par le pacte de 1943 fonctionna jusqu'en 1975 ; et pendant 30 ans, le Liban multiconfessionnel et fortement pro-occidental fut dirigé par les Maronites en association avec les autres communautés.

Mais, en raison de la reconnaissance "*de jure*" des communautés confessionnelles, le Liban, qui était de fait un Etat composé et bigarré, ne tarda pas à montrer ses faiblesses face à la montée des revendications catégorielles et, plus particulièrement, aux répercussions du conflit israélo-arabe.

Celles-ci conduiront progressivement ce pays vers la guerre qui éclata en 1975.

## **2- La refondation**

Le Liban, qui fut longtemps la seule démocratie parlementaire de l'Orient arabe, connu jusqu'en 1975 une incontestable prospérité, bien qu'inégalement répartie.

Grâce à la stabilité apparente générée par le « pacte national », au dynamisme de ses entrepreneurs et au développement d'une économie de services, il devint le principal relais entre les pays du monde capitaliste et le reste du Proche et du Moyen-Orient.

---

<sup>1</sup> Cette mesure était censée marquer la prépondérance numérique des Maronites. Mais en fait, dès cette période le nombre des Maronites allait déjà s'amenuisant face à l'explosion démographique des Musulmans.

<sup>2</sup> Edmond Rabbath : La formation historique du Liban politique et constitutionnel – Publication de l'Université libanaise – Beyrouth (1986).

Mais, à partir du milieu des années 1970, il traversa une crise très profonde qui remis en question son identité même et rendit obsolète les clichés habituels, mais parfois un peu excessifs, qui vantaient « le miracle libanais » ou « la Suisse du Moyen-Orient ».

A partir de cette date en effet, ce pays allait devenir le théâtre, au sein d'un Orient arabe toujours en ébullition, d'un conflit très complexe aux rebondissements incessants, par suite des multiples dimensions (nationale, régionale et internationale) de la crise qui allait le secouer.

Cette situation durera quinze ans durant lesquels se succédèrent toutes les formes d'affrontements internes, entre communautés et à l'intérieur des communautés, dans lesquelles allaient intervenir directement ou indirectement les principaux acteurs régionaux, sans oublier le jeu des grandes puissances.

L'ébauche d'une solution mettant fin à la guerre fut en fait longtemps bloquée par le désaccord de fond existant entre les différentes communautés sur les priorités à observer. Les Druzes et les Chiites réclamaient l'abandon du communautarisme politique, ou au moins un rééquilibrage des pouvoirs. Les Chrétiens refusaient d'envisager l'avenir à l'ombre des troupes étrangères.

Par ailleurs, les affrontements pour le pouvoir au sein de chaque communauté ou à l'intérieur de chaque zone compliquaient considérablement les choses.

Pour ces raisons, l'initiative du processus de paix vint une nouvelle fois de l'étranger.

L'Arabie Saoudite, après les pressions syriennes et américaines, réussit à convaincre les députés libanais encore valides<sup>1</sup> de se rendre en novembre 1989 à Taëf, pour une « réunion de réconciliation ». Après vingt-deux jours de « palabres », ces derniers approuvèrent un projet de "charte de réconciliation nationale" qui avait pour double objectif de stopper une guerre suicidaire de quinze ans et de servir de base à la réforme institutionnelle.

Le conflit libanais s'acheva de fait un an plus tard avec l'assaut contre le Palais présidentiel et le Ministère de la Défense, mené par l'armée syrienne et les unités de l'armée libanaise fidèles au nouveau Président de la République, Elias Hraoui.

Face à ce constat, il ne peut être contesté que l'accord de Taëf, qui est souvent présenté comme « **le pacte de la coexistence** », a joué un rôle majeur dans le retour à la paix et la refondation de l'Etat libanais.

## **2.1- La guerre civile (1975-1990)**

Les conséquences de ce conflit furent considérables au point que la fragile paix restaurée au début des années 90 ne demeure aujourd'hui encore qu'une étape sur la voie de l'indépendance complète du pays et de la participation de toutes ses composantes nationales au nouveau régime.

---

<sup>1</sup> Sur les 99 députés élus en 1972, 26 étaient décédés et une vingtaine étaient en exil. La guerre mais aussi la crainte de bouleverser le fragile équilibre confessionnel avaient empêché le renouvellement de cette chambre qui se « vendait » au plus offrant.

Comprendre la guerre du Liban nécessite obligatoirement de s'intéresser aux multiples causes de ce conflit qui, bien que d'importance inégale, ont toutes contribué à l'éclatement du fragile équilibre communautaire existant encore en 1975.

Si les premières, d'ordre structurel, socio-économique et démographique, s'avèrent purement libanaises, les secondes demeurent quant à elles étroitement liées aux interventions extérieures. Sans elles en effet, ce conflit qui, quoi qu'on en ait dit, ne fut à ses débuts ni une guerre civile, ni une guerre confessionnelle, n'aurait vraisemblablement jamais pris les dimensions que nous lui connaissons.

### **2.1.1- Les causes internes**

Dans les années 60, le contexte socio-économique intérieur du Liban était mauvais, par suite d'inégalités sociales excessives, d'un régime fiscal qui « dans un pays riche faisait un Etat pauvre » et des prévarications des classes dirigeantes.

Cependant, si la situation était grave, elle n'était pas suffisante pour justifier l'éclatement du Liban et le passage à l'état de guerre.

Les causes véritables du déchirement du Liban, sur un plan interne, sont à rechercher essentiellement dans la rupture de l'équilibre communautaire.

Ce dernier a été bouleversé par deux facteurs tenant d'une part à **la grande multiplicité et diversité des communautés** coexistant sur le sol libanais, d'autre part, à **la croissance démographique de la communauté musulmane** notamment chiite.

Ces facteurs conduisirent progressivement à un abus de confessionnalisme<sup>1</sup> et amplifièrent le caractère incorrect du dosage de la représentation communautaire.

#### **2.1.1.1- Les abus du confessionnalisme**

A la différence des pays européens qui ont évolué vers une plus grande laïcité de l'Etat et de la société civile, le Liban demeure profondément marqué par la question spirituelle qui domine l'ensemble des rapports sociaux, y compris les comportements politiques.

Aujourd'hui encore, avant même son appartenance à l'entité libanaise, "l'homo sapiens libanicus" se définit ou se détermine d'abord par référence à sa confession qui conditionne aussi bien sa vie privée que sa vie publique<sup>2</sup>. De la sorte, il est à la fois "citoyen libanais" et "membre d'une communauté confessionnelle".

A partir de 1969, le "bicéphalisme" dans la gestion de l'Etat se mettra en place lorsque le Premier ministre R. Karamé refusera de démissionner et d'appliquer la politique du Président de la République, paralysant ainsi la gestion de l'Etat.

---

<sup>1</sup> Terme utilisé pour qualifier le système politique libanais qui répartit entre les diverses confessions ou communautés les sièges au Parlement et les postes dans les grandes fonctions publiques.

<sup>2</sup> Un Libanais qui souhaite se marier au Liban doit se rattacher à un rite, car le droit libanais ignore le mariage civil ; autrement dit, tout libanais est tenu d'adhérer à une communauté, qu'elle soit ou non celle de sa naissance.

Dès lors, le système institutionnel libanais s'avèrera bloqué alors que parallèlement la montée des tensions régionales apparaîtra de plus en plus forte.

L'affaiblissement de tous les contrepoids idéologiques et organisationnels empêchera tout retour à la notion de "Nation-Etat" libanaise ; et l'absence de force susceptible de dominer les communautés entraînera à la première occasion, l'éclatement de l'armée libanaise et le regroupement des militaires en fonction des communautés auxquelles ils appartiennent.

Dès cet instant, la voie sera libre pour un affrontement illimité des communautés qui, sans doute devenues prisonnières d'énormes machines paramilitaires assurant leur direction, leur encadrement et les réduisant progressivement à un vivier de combattants, prendront à peu près totalement le rôle de nation. Comme le font toutes les nations, elles lutteront alors pour jouir du pouvoir politique maximum, chacune cherchant à obtenir la plus grande emprise politique que les conditions lui permettront d'acquérir.

Pour ces raisons, il ne peut être contesté que le confessionnalisme et les abus qu'il génère, constituent la première étape de la course folle conduisant à la guerre.

#### 2.1.1.2- la croissance démographique des populations musulmanes

Minoritaires lors de l'instauration du mandat français, les populations musulmanes acceptèrent bon gré, mal gré, la répartition des charges étatiques arrêtée par la puissance mandataire.

Celle-ci consacrait la prééminence de la communauté maronite alors majoritaire, comme le confirma le dernier recensement officiel de 1932 qui constata que les Chrétiens représentaient encore plus de 56% de la population libanaise totale.

Mais très rapidement, ce rapport de force commença à s'inverser sous la pression croissante de la démographie musulmane à cause de la natalité élevée.

Par ailleurs, le taux d'accroissement rapide des Musulmans sunnites dans toutes les terres d'Islam entourant le Liban et l'érosion non moins rapide de la présence des Chrétiens au Proche-Orient, incita la communauté sunnite libanaise, encouragée de plus par l'arrivée de réfugiés palestiniens sunnites, à revendiquer un rôle plus important dans la gestion des affaires de l'Etat.

Cette nouvelle situation, favorisant les prétentions des « minorités institutionnelles », les poussa à remettre en cause le pacte de 43, la prédominance maronite ne se justifiant plus à leurs yeux. Ainsi à la veille de la guerre, toutes les communautés confessionnelles minoritaires aspiraient de fait à une meilleure représentativité au sein de l'Etat libanais.

Dès lors, il ne peut être contesté que le facteur démographique a joué à la veille de la guerre un rôle non négligeable dans l'évolution des mentalités communautaires et a participé à la dégradation du climat social.

De fait, en association avec les abus engendrés par le confessionnalisme, cet élément a constitué le "terreau" dans lequel allaient pouvoir s'épanouir les causes externes, seules directement responsables de l'éclatement de l'Etat libanais.

## **2.1.2- Les causes externes**

La guerre du Liban n'a pas été exclusivement une "guerre civile". Elle n'a pu se déclencher et prendre une tournure aussi meurtrière et durable qu'à la faveur de manipulations et de déstabilisations externes.

L'intérêt de ces dernières pour le Liban a pris sa source dans la dynamique du conflit israélo-arabe et au delà, dans la rivalité américo-soviétique, la Syrie occupant cependant une place à part compte tenu des liens historiques l'unissant au pays de Cèdre.

Ces facteurs ont poussé les pays limitrophes du Liban tout d'abord, puis les grandes puissances à s'ingérer de façon plus ou moins directe dans les affaires libanaises.

### **2.1.2.1- les palestiniens**

Les réfugiés palestiniens ne peuvent pas être identifiés à une communauté libanaise puisqu'ils sont étrangers dans ce pays qui n'est pour eux qu'une terre d'asile.

Leur importance numérique sur le sol libanais n'a jamais pu être estimée avec précision et varie, selon les estimations, entre 300 000 et 400 000 personnes<sup>1</sup>, ce qui représentait cependant à l'époque plus de 10% de la population d'accueil.

La situation empira au point que, dès le mois d'octobre 1969, 2000 soldats libanais appuyés par des chars attaquèrent les bases des résistants palestiniens au Sud Liban, tuant plusieurs dizaines de Palestiniens et opérant de nombreuses arrestations.

Mais, la Syrie, l'Egypte et la Libye, invoquant la solidarité arabe, firent aussitôt pression sur le Liban, seul pays arabe dirigé par des Chrétiens, en faisant connaître leur plein accord pour "*assurer toute liberté aux commandos palestiniens à travers la patrie arabe*" et désapprouver l'action de l'armée libanaise.

En réaction, le président Naser proposa alors sa médiation. Celle-ci aboutit aux accords du Caire du 3 novembre 1969, imposés par la Syrie, l'Egypte et la Libye mais signés par le général Emile Boustani, commandant de l'armée libanaise, et Yasser Arafat, chef de l'OLP, dans des conditions considérées, aujourd'hui encore, comme obscures<sup>1</sup>.

A partir de septembre 1970, un nouvel événement extérieur au Liban, à la suite de graves exactions en Jordanie, le roi Hussein lança sa légion arabe contre les Palestiniens qui avaient cru pouvoir utiliser son pays comme base terroriste. L'armée jordanienne écrasa les fedayins et contraignit l'OLP à se réfugier au Sud Liban. Ainsi, ce territoire devient le premier centre de la résistance palestinienne, si bien qu'Israël regarda ce pays comme le danger principal.

Peu à peu, les Palestiniens acquirent un rôle politique et militaire de première importance en approchant les 15% de la population et en comptant plusieurs dizaines de

---

<sup>1</sup> L'incertitude sur leur importance numérique trouve sa source dans le fait que de nombreux Palestiniens seraient partis à l'étranger au fur et à mesure du durcissement de la crise.

<sup>1</sup> Ces accords auraient été imposés au Président de la République, M. Charles Hélou par le Président du Conseil, M. Rachid Karamé.

milliers de combattants, soit plus que l'armée libanaise composée de seulement 15 000 hommes. Considérant alors ce pays d'accueil comme un pays de remplacement, ils instituèrent leur souveraineté sur des régions entières.

Cette situation aboutit à l'incident d'Aïn el Roumani<sup>1</sup>, le 18 avril 1975, qui est considéré comme le détonateur de la guerre libanaise .

Pour tous ces motifs, les Palestiniens apparaissent donc comme les principaux responsables de la guerre libanaise même si les pays limitrophes profitèrent largement de cette situation.

### 2.1.2.2- les pays limitrophes

De l'Algérie au Maghreb jusqu'à l'Arabie Saoudite dans le Golfe en passant par la Libye, l'Egypte, l'Iran et l'Irak, tous les pays arabes ont eu ou ont essayé d'avoir, un rôle "pan arabe" au Liban, soit parce qu'ils y ont trouvé des opportunités intéressantes, soit parce qu'ils ont considéré les enjeux libanais comme suffisamment importants pour mériter leur attention et leurs efforts.

L'examen de l'influence effective de chacun d'entre eux demanderait de très nombreux développements qui pourraient apparaître quelque peu secondaires par rapport au sujet traité.

Aussi, dans un but de synthèse, seuls les cas de la Syrie et d'Israël, qui ont joué un rôle véritablement majeur dans le conflit libanais sont abordés ici, la présentation du jeu des autres pays se limitant aux éléments déjà avancés ou aux indications complémentaires qu'il pourra être utile de mentionner.

#### a) la Syrie

Elle a dans le drame libanais des responsabilités très lourdes.

Cet état de fait prend ses origines dans le démantèlement de l'empire ottoman et la création des Etats syrien et libanais. Cette dernière fut vécue en effet par Damas comme une grave injustice imputable à la France, l'Etat de Syrie ainsi créé n'étant plus qu'une partie largement amputée de la province de Syrie de l'empire ottoman.

De fait, aucune formation politique syrienne n'a jamais accepté la séparation à l'initiative de la France ; et le Liban, Etat issu du mandat français, est aujourd'hui encore considéré comme faisant partie intégrale du rivage syrien.

Cette situation initiale explique que la Syrie ait apporté successivement un soutien militaire aux différentes parties opposées lors du conflit libanais<sup>2</sup>. L'occasion était double pour elle : affaiblir les Palestiniens d'une part, et pénétrer d'autre part au Liban pour y rester en tant qu'arbitre des querelles intestines.

---

<sup>1</sup> Le 18 février 1975, faisant suite à des coups de feu tirés contre des personnalités maronites sur le parvis d'une église, un accrochage très meurtrier eut lieu entre des Phalangistes chrétiens et des militants palestiniens radicaux dans la banlieue de Beyrouth, entraînant le décès de 27 personnes .

<sup>2</sup> Dès 1976, la Syrie intervient au Liban pour séparer officiellement les combattants mais aussi sans doute pour éviter une victoire décisive des Palestiniens contre les milices phalangistes maronites ; dans un second temps, elle se retournera contre ces dernières qui rechercheront le soutien d'Israël.

Pour ces raisons, les voltes faces syriennes ne traduisaient, contrairement aux apparences, aucun changement de la politique de ce pays dans cette région de l'Orient. Elles exprimaient expressément la continuation de ses choix politiques, à savoir :

- Le maintien du Liban dans la mouvance syrienne .
- Le contrôle des Palestiniens, sujets potentiels faisant partie de la "Grande Syrie" .
- Enfin, l'opposition à toute idée de partage du Liban, une telle solution conduisant obligatoirement à la création, sur une partie du territoire libanais, d'un Etat chrétien qui deviendrait inévitablement un satellite d'Israël et qui apporterait d'autre part une confirmation à la théorie israélienne d'après laquelle la création d'un Etat pluriconfessionnel en Palestine était impossible.

Les troubles du Liban ont fourni en fait aux Syriens, qui n'avaient jamais caché dans leur discours politique leur volonté de rétablir leurs droits historiques sur ce pays, une occasion d'y asseoir leur domination<sup>1</sup>.

Ainsi en jouant successivement des alliances contradictoires avec les différentes communautés, voire au sein même de certaines communautés comme les Maronites, la Syrie s'est révélée être le principal bénéficiaire de la guerre libanaise.

## **b) Israël**

Israël est l'autre grand intervenant au sein de la guerre libanaise.

Il est très logiquement devenu, après l'échec de ces tentatives, la cible désignée des commandos palestiniens organisant leurs raids depuis les pays limitrophes leur servant d'accueil<sup>2</sup>, auxquels il a répondu par des actions défensives ou très exceptionnellement préventives lorsque la survie de l'Etat en dépendait.

A partir de 1975, le conflit libano-palestinien allait lui offrir d'autres possibilités.

D'une part, les Israéliens ne pouvaient qu'être favorables à toute opération affaiblissant les Palestiniens à un moment où ceux-ci venaient d'obtenir d'importants succès sur la scène internationale. Aussi ceux-ci ne pouvaient que se réjouir de la réaction offensive libanaise.

Mais surtout, l'évolution de ce conflit en faveur des Palestiniens dans un premier temps, allait créer une communauté d'intérêts avec la Syrie qui ne souhaitait pas que ces derniers puissent atteindre un trop haut degré d'émancipation.

De fait, cette symbiose d'objectifs permettait à la Syrie d'obtenir l'accord tacite d'Israël pour agir au Liban où toute intervention militaire ouverte syrienne ne pouvait être raisonnablement tentée que si la neutralité israélienne était acquise.

---

<sup>1</sup> Pour plus de précision sur la politique syrienne, cf. l'article de William W. HARRIS « La politique libanaise de Hafez el-Assad », dans l'ouvrage « Liban, espoirs et réalités », page 91.

<sup>2</sup> La défaite arabe notamment lors de la guerre des six jours contribua à retirer aux pays arabes le contrôle de la cause palestinienne et à rendre aux Palestiniens le commandement de leur lutte.

En mars 1978, Tsahal envahit à « titre préventif » le Sud Liban dans le but officiel de créer une "ceinture de sécurité", profonde de 10 à 23 kms<sup>1</sup>, destinée à interdire tout mouvement aux commandos palestiniens et protéger ainsi sa frontière Nord.

Après de longues tractations avec les milices chrétiennes de Bechir Gemayel qui voyait dans l'armée israélienne l'allié providentiel permettant de vaincre les forces palestino-syrienne, le Premier ministre Menahen Begin autorisa son armée à envahir une seconde fois le Liban en juin 1982 pour en finir définitivement cette fois avec l'O.L.P.

Cette opération, baptisée « Paix pour la Galilée », conduisit les Israéliens aux portes de Beyrouth où ils allaient rester jusqu'en 1985, dans le double dessein de détruire l'appareil militaire palestinien<sup>2</sup> et de conclure avec un Liban enfin débarrassé de toute présence palestinienne un accord de paix identique à celui signé avec l'Egypte.

Le travail d'écrasement de l'O.L.P. fut accompli en convergence d'intérêts avec les Syriens qui de leur côté firent en sorte de "*syrianiser*" au détriment de l'O.L.P. les éléments palestiniens restant au Liban<sup>3</sup>.

Ce résultat mit en exergue les limites de l'interventionnisme des grandes puissances et notamment des Etats Unis d'Amérique.

En fin, en avril 2000 Israël se retirer de la scène du Liban sous la pression de la résistance libanaise.

### 2.1.2.3- les grandes puissances

Au delà des aspects strictement locaux et régionaux, la guerre du Liban s'inséra aussi dans le contexte plus large de la guerre froide. En conséquence, tous les protagonistes en présence dans ce conflit furent, dans leur quasi-totalité, instrumentalisés et armés par les grandes puissances : les Feddayins palestiniens, les Syriens et les forces libanaises qui leurs étaient proches se rapprochèrent du bloc soviétique alors que la droite maronite pro-occidentale chercha l'appui du camp opposé.

La guerre du Liban se termina en 1990 sur le blanc-seing donné par les Etats-Unis à la Syrie pour agir en toute liberté au Liban, en échange de la participation des troupes syriennes à la coalition anti-irakienne.

Abus de confessionnalisme, Injustice sociale, Palestiniens, Syriens, Israéliens et Américains pour ne retenir que les éléments les plus importantes, cela faisait beaucoup de causes et de protagonistes !

---

<sup>1</sup> Cette attaque fit des centaines de morts et entraîna un nouvel exode en partie provisoire de 250 000 personnes en majorité chiites.

<sup>2</sup> L'objectif poursuivi était en fait triple : casser l'infrastructure combattante de l'OLP, provoquer une nouvelle dispersion des Palestiniens loin des frontières d'Israël et porter un coup au moral des Arabes de Cisjordanie et de Gaza.

<sup>3</sup> Les derniers combattants Fedayins accompagnés par le chef de l'O.L.P., Yasser Arafat, quittèrent Beyrouth le 3 septembre 1982 ; 15 600 Palestiniens furent au total évacués du Liban.

## **2.2- L'accord de Taëf du 22 octobre 1989**

Prenant son origine dans un plan en sept points, élaboré par un comité tripartite arabe créé en janvier 1989 et réunissant l'Algérie, le Maroc et l'Arabie Saoudite, il avait dès son élaboration un contenu ambitieux : il préconisait la fin des hostilités, une nouvelle formule de partage du pouvoir, le retrait des troupes syriennes jusqu'à la Bekaa et l'élection d'un nouveau Président.

Pour atteindre ces objectifs, il réaffirmait en premier lieu les principes généraux sur lesquels s'était toujours appuyée l'identité libanaise. Ceux-ci faisaient référence à l'unité, la liberté et l'indépendance du Liban.

Aussi, il rappelait qu'au delà de son caractère multiconfessionnel, l'Etat libanais demeurait **unitaire**, ce qui excluait de le transformer en une confédération ou une fédération de communautés confessionnelles.

L'accord indiquait ensuite que le pays du cèdre « *était un pays arabe d'appartenance et d'identité, dont les frontières avaient été internationalement reconnues, ce qui excluait toute annexion de toute ou partie de son territoire par l'un de ses voisins, la Syrie et a fortiori Israël* ».

Mais ceci une fois énoncé, il consacrait aussi un paragraphe spécifique aux relations libano-syriennes en disposant que « *le Liban [entretiendrait] avec la Syrie des **relations privilégiée tirant leur force du voisinage, de l'histoire et des intérêts fraternels communs*** »<sup>1</sup>.

Dans cet optique, le Liban s'engageait d'une part, à **harmoniser ses politiques** extérieure, économique et culturelle avec son puissant voisin ; d'autre part, **l'armée syrienne était autorisée à rester indéfiniment au Liban**, son repli dans la plaine de la Bekaa et son retrait final étant suspendu à la mise en œuvre de toutes les réformes constitutionnelles (y compris la suppression du confessionnalisme)<sup>2</sup>.

Enfin, il préconisait également le retour à l'Etat de droit en présentant le Liban comme une « *République démocratique parlementaire fondée sur le principe du respect des libertés publiques et en premier lieu de la liberté d'opinion et de croyance* ».

Des mesures d'accompagnement allaient dans le sens du rétablissement de l'Etat de droit : dissolution des milices avec remise des armes à l'Etat libanais, renforcement des forces de sécurité intérieure, droit pour chaque Libanais déplacé de regagner le lieu de sa résidence d'origine.

En second lieu, l'accord de Taëf entérinait plusieurs réformes constitutionnelles.

---

<sup>1</sup> Sur la base de cette déclaration de principe, les deux pays signèrent le 22 mai 1991 un traité de fraternité, de coopération et de coordination qui les conduisit jusqu'à la création d'un Conseil Supérieur composé des plus hautes autorités constitutionnelles des deux pays.

<sup>2</sup> De nombreux Libanais, en particulier chrétiens, virent dans cet accord l'établissement d'un protectorat syrien de fait sur leur pays et récusèrent du coup la légitimité du nouveau régime. D'autres, craignant une désagrégation totale de l'Etat, estimèrent que l'ordre imposé et garanti par les troupes syriennes était de loin préférable à la perpétuation de la guerre civile.

Celles-ci étaient destinées principalement à prendre en compte la baisse sensible du nombre des Chrétiens et la forte augmentation démographique des Musulmans qui paraissaient majoritaires depuis les années 70.

Mais au delà de ce seul aspect, elles poursuivaient aussi tacitement le but de renforcer l'autorité d'un Etat, dépecé par les seigneurs de la guerre et les clans communautaires, puis mis en tutelle par ses voisins.

La première de ces mesures organisait un rééquilibrage du pouvoir exécutif au profit du Conseil des ministres placé sous la présidence d'un Sunnite.

Elle se traduisit par une forte diminution des prérogatives du Président de la République. Celui-ci perdit notamment, à l'avantage du Président du Conseil, l'usage souverain du pouvoir exécutif qu'il exerçait antérieurement avec "l'assistance" des ministres ; de même, son droit de révoquer le Premier ministre ou les Ministres fut supprimé.

De la sorte, le Premier ministre devenait le véritable centre de décision, pouvant s'exprimer et représenter le Gouvernement sans contrôle du Président de la République.

La seconde décision élargissait l'assiette du Parlement sur une base paritaire entre les Chrétiens et les Musulmans. Elle abandonnait la représentation proportionnelle des différentes communautés au Parlement au profit d'une répartition égale de sièges entre les Chrétiens et les Musulmans. De plus, le Président de la chambre, toujours un Chiite, voyait son rôle renforcé en obtenant la maîtrise de l'ordre du jour de l'assemblée, en ayant la possibilité d'intervenir aussi bien lors de l'élection du Président de la République qu'au moment du choix du Premier ministre.

La dernière disposition de nature constitutionnelle prévoyait enfin "l'abolition du confessionnalisme politique". Cette tâche était présentée dans l'accord comme « *un objectif national primordial qui [serait] réalisé, par étapes, selon un plan* ».

L'établissement de ce plan était confié à la Chambre des Députés qui bénéficiait pour ce faire des travaux d'un comité national. Ce dernier, présidé par le Président de la République, comprenait en sus du Président de la Chambre des Députés et du Président du Conseil des Ministres, des personnalités politiques, intellectuelles et sociales.

Dans l'attente de la réalisation de ce plan, un dispositif transitoire était institué. Il prévoyait :

- la représentation équitable des communautés dans la formation du Gouvernement<sup>1</sup> ;
- la suppression de la représentation confessionnelle, à l'exception des fonctions de la première catégorie, dans la fonction publique, la magistrature ou les institutions militaires et son remplacement par "*la spécialisation et la compétence*" ;
- l'élection à terme de la Chambre des Députés sur une base nationale non communautaire ;

---

<sup>1</sup> Ainsi à titre d'exemple, le Gouvernement formé par M. Rafic Hariri en 1995, comprenait 15 Musulmans (7 Sunnites, 5 Chiites, 3 Druzes) et 15 Chrétiens (6 Maronites, 4 Grecs orthodoxes, 3 Grecs catholiques, 1 Arménien, 1 Arménien orthodoxe).

- l'institution d'un Sénat destiné à maintenir une certaine représentation des familles spirituelles et dont les prérogatives seraient "*restreintes aux questions engageant l'avenir du pays*".

Au total, l'ensemble de ces mesures a partiellement atteint ses objectifs.

La moindre influence des Chrétiens et la plus grande place des Musulmans ont effectivement été consacrées sur le plan institutionnel et un nouveau rapport de force a bien été institué.

Celui-ci est le reflet de la nouvelle répartition des responsabilités entre les Chrétiens, les Chiïtes et les Sunnites, ces derniers détenant la fonction constitutionnelle maintenant la plus importante, à savoir la présidence du Conseil.

Cependant, il doit aussi être relevé que cette réforme a une fois de plus écarté les Druzes du partage des fonctions essentielles de l'Etat. Cet oubli sera peut être réparé si le projet de confier à un Druze la présidence d'un Sénat qui serait mis en place après la fin du confessionnalisme politique se réalise.

Malheureusement sur ce dernier point, le dossier de "l'abolition du confessionnalisme politique" n'a pas progressé depuis 1990, exception faite de la suppression de la mention de l'appartenance communautaire sur les documents d'identité. Cette situation a d'ailleurs fait dire au Vice-Président de la Chambre des Députés que « *le fonctionnement et l'organisation interne [de cette dernière] demeuraient marquées par la logique communautaire* »<sup>1</sup>.

De plus, un certain nombre de Libanais ont épousé les thèses du général AOUN qui a vu dans l'accord de Taëf « *un dictat de la Syrie permettant à celle-ci de régner sans partage sur le Liban : celui-ci, arraché à la communauté internationale, légaliserait son occupation. Ladite "paix du Liban", telle qu'elle est véhiculée par les médias, [serait] aussi factice et artificielle que fut sa guerre civile. Elle ne serait que l'autre face son asservissement. La reconstruction ne serait pas plus qu'un slogan qui masque la collaboration d'un régime en pleine crise de légitimité, et l'inaptitude d'un système international à apporter une solution définitive au problème libanais* »<sup>2</sup>.

De fait, ces citoyens, échaudés par la généralisation de la corruption et la méfiance éprouvée à l'égard des chefs de guerre entrés au Parlement et au Gouvernement, se sont progressivement détournés du fragile Etat qui se met difficilement en place.

Aussi pour toutes ces raisons, force est de reconnaître que l'accord de Taëf n'a pas réglé tous les problèmes du Liban.

Néanmoins, malgré ces critiques, il n'en demeure pas moins que l'accord de Taëf a mis un terme à la guerre du Liban et qu'il a évité jusqu'à présent à ce pays de retomber dans une guerre fratricide.

Dès lors, ce nouveau "pacte" doit être reconnu comme le facteur majeur qui a conduit le Liban sur le chemin de la paix, même s'il ne peut être exclu que l'effroyable bilan de

---

<sup>1</sup> Selon des propos recueillis en 1996 auprès de M. Issam Sleimann, professeur de l'université libanaise - faculté de Droit et de sciences politiques - et conseiller du Premier ministre Selim Hoss, "*les groupes parlementaires [ne seraient] que l'expression de la structure confessionnelle et clanique du pays*".

<sup>2</sup> Extrait de la conférence du Général AOUN tenue à l'ESSEC le 12 mai 1998 – Bulletin hebdomadaire du général Aoun – Internet – Site du rassemblement pour le Liban.

plus de quatorze ans de guerre a également joué un rôle non négligeable pour ramener les hommes à la raison.

La refondation du Liban passe obligatoirement par une restauration des liens entre les communautés confessionnelles libanaises. Celle-ci conditionne la reprise ou non des guerres intra-communautaires.

Or plus de quinze ans après la fin des affrontements meurtriers, s'il apparaît que la reconstruction du Liban est largement entamée du point de vue économique, il doit aussi être pris acte qu'il n'y a pas eu de véritable refondation politique. Certes, un nouvel équilibre entre les Musulmans et les Chrétiens a été enregistré ; et les pouvoirs respectifs des trois présidents (République, Conseil et Assemblée) ont été réorganisés par la révision constitutionnelle issue de l'accord de Taëf. Mais, après une décennie d'expérimentation, il se fait jour que ces nouveaux pouvoirs sont susceptibles de se neutraliser et de conduire à la paralysie. Le Liban semble en fait dirigé par une "troïka" ou un triumvirat dont le bon fonctionnement suppose une entente constante entre les Présidents de la République, du Conseil des Ministres et de la Chambre des Députés. A défaut, la gestion des désaccords ou des conflits nécessite, lorsque ceux-ci surgissent, l'arbitrage de Damas et entraîne de facto un renforcement de la tutelle syrienne sur les affaires intérieures du Liban.

Par ailleurs, malgré sa désignation en tant qu'« *objectif national primordial* », l'abolition du confessionnalisme politique n'a pas été obtenue. La réalité s'accompagne au contraire d'un retour marqué à un confessionnalisme d'autant plus fort qu'il est désormais territorialisé de façon plus homogène.

### **3- Le Liban contemporain**

L'assassinat dramatique de Rafic Hariri, en février 2005, dans le contexte de très grande tension créé entre Libanais et avec la Syrie par la résolution onusienne 1559 , a entraîné une accélération considérable des événements. La Syrie a retiré presque du jour au lendemain ses soldats et ses services de sécurité stationnés sur le sol libanais. Dans ce contexte, plusieurs personnalités ont été victimes d'assassinats (et de tentatives d'assassinats) et des charges de dynamite ont explosé dans des centres commerciaux de différents quartiers chrétiens de la banlieue de Beyrouth.

Suite à la résolution 1559, plusieurs autres résolutions ou déclarations du Conseil de sécurité sont venues internationaliser la « question libanaise »

Face à ce constat, il est donc permis de s'interroger sur le Liban après la résolution 1559 et les influences extérieures.

#### **3.1- Le Liban après la résolution 1559**

Au cours de l'été 2004 ont débuté les tractations et les campagnes pour l'élection d'un nouveau président de la république libanaises. le mandat du président Lahoud touchant a sa fin, la majorité du parlement libanais préférait l'élection d'un nouveau président conformément à la constitution, ceci pour ne pas s'entraîner dans des

amendements de la constitution pour renouvellement du mandat du président libanais. Le patriarche maronite était de cet avis et pendant ce temps le président syrien avait promis au président français Jaques Chirac de ne pas faire pression sur le parlement libanais pour amender la constitution. En contrepartie le président français s'opposera a toutes résolution de l'ONU qui porterait atteintes a l'hégémonie syrienne au Liban. Une résolution qui mettrait la Syrie en situation difficile.

Après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, des membres de l'opposition chrétienne en exil ont lancé activement des campagnes auprès des responsables français et américains après avoir sentit un changement de la politique international dans le moyen orient. Ces opposants faisaient part des pressions subies par l'opposition Libanaise par les agents de renseignements libanais et syrien. La situation était intenable et le Liban était menacé d'être rayé de la carte au profit de la Syrie.

### **3.1.1- La Résolution Onusienne 1559**

Courant Septembre 2004 et avec l'accord des autorités Syrienne a été entamé une campagne de propagande pour la prolongation du mandat du président Lahoud. Certains parlementaires qui étaient contre cette prolongation ont changé de position. Compte tenu de cette situation le président du parlement a convié les députés à une session extraordinaire pour amender la constitution, et ceci pour pouvoir prolonger de trois ans le mandat du président Lahoud, malgré une opposition farouche des chrétiens avec à leur tête le patriarche maronite. Ce qui a poussé le conseil de sécurité de l'ONU après une demande Franco-américaine à se réunir le 2 septembre 2004 (à la veille de session du parlement Libanais) et a décrété la résolution 1559.

Cette résolution que présentaient conjointement les États-Unis et la France, avec l'appui de l'Allemagne et du Royaume-Uni, le Conseil de sécurité s'est déclaré favorable à ce que les prochaines élections présidentielles au Liban se déroulent selon un processus électoral libre et régulier, conformément à des règles constitutionnelles libanaises élaborées en dehors de toute interférence ou influence étrangère. Il a en outre demandé instamment à toutes les forces étrangères qui sont encore sur le territoire du pays de s'en retirer et a également demandé que toutes les milices libanaises et non libanaises soient dissoutes et désarmées.

Étudiant la situation au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité, gravement préoccupé par la persistance au Liban de la présence de milices armées, a soutenu l'extension du contrôle exercé par le Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire du pays.

Le conseil de sécurité a clairement noté que suivant la constitution Libanaise il ne doit pas y avoir de prolongation ou renouvellement du mandant présidentielle, que l'armée syrienne doit se retirer du Liban, que les milices armées palestinienne et le Hizbollah doit être désarmer et que le gouvernement Libanais doit étendre sa souveraineté sur tout son territoire.

### **3.1.2- Elargissement du cercle des opposants et l'assassinat du Président Hariri**

Malgré la résolution 1559 et en défiant la communauté internationale le parlement libanais s'est réuni le 3 septembre 2005 et a amendé la constitution en prolongeant le mandat du président Lahoud pour 3 ans. L'autorité Libanaise a considéré que la résolution 1559 était une ingérence dans les affaires internes du pays et visait à séparer le volet libanais du volet syrien dans le processus de paix avec Israël.

Avant le vote de la résolution onusienne, l'opposition libanaise se limitait aux partis chrétiens et quelques députés maronites, mais, après ce vote des députés et des personnalités musulmanes ont commencé à se joindre à ce camp en masse, tel que, en début de l'année 2005 la majorité des députés de Beyrouth, du mont Liban et d'autres régions (40 % du parlement Libanais) s'étaient ralliés à l'opposition. Un clivage est apparu au sein de la société Libanaise, ou, une partie était pour l'application de la résolution et une autre contre.

En février 2005, le parlement Libanais a commencé à élaborer une nouvelle loi électorale pour les élections parlementaires 2005, qui devait être équitable envers les chrétiens alors que les lois électorales ultérieures n'étaient pas représentatives. Le 14 février, Rafik Hariri (parlementaire et ancien premier ministre) en quittant une des séances du parlement pour rejoindre son domicile, en passant par le centre ville, il a été assassiné par un attentat terroriste. Les victimes de cet attentat étaient Rafic Hariri, le parlementaire Bassel Fleihane et quelques gardes du corps.

La société libanaise a été choquée par cet attentat et l'opposition a commencé à manifester au centre ville de Beyrouth avec un effet boule de neige de jour en jour. Cette opposition comprenait la majorité des Chrétiens, des musulmans sunnites et druzes avec une minorité de chiite, et elle pointait du doigt la responsabilité syrienne dans l'assassinat de Hariri et revendiquait le départ des troupes syriennes et leurs services de renseignements du Liban, la destitution du président Lahoud symbole de l'hégémonie syrienne, la destitution des responsables sécuritaires Libanais et leurs jugements accusés d'avoir exécuté l'attentat ou d'association avec les terroristes, en plus du retour du figure de l'opposition libanaise le General maronite exilé, depuis 1990, Michel Aoun et la libération de l'autre figure de l'opposition libanaise en prison depuis 1994 Samir Geagea.

En conséquence, le gouvernement a démissionné sous l'impact de la manifestation. Un nouveau gouvernement a été formé regroupant opposition et majorité pro-syrienne d'une façon équilibrée et ayant pour objectif de savoir la vérité à propos de l'assassinat de Hariri et de réaliser des élections législatives libres dans ses dates constitutionnelles.

Les conflits se sont amplifiés entre l'opposition et le gouvernement pro-syrien qui détenait la majorité parlementaire et qui a considéré que la minorité constituant l'opposition profite de l'assassinat du premier ministre Hariri pour des fins politiques non saines, et que cette opposition ne représente une majorité ni populaire ni parlementaire. Ainsi, ce gouvernement a défié l'opposition en organisant une manifestation pro-syrienne

le 8 mars 2005 au centre ville de Beyrouth comptant presque un million de personnes, et durant laquelle sont apparus :

- a. Des slogans de remerciement pour la Syrie, pour ses sacrifices pour la paix du Liban.
- b. L'appel à l'unité et à la coordination entre le Liban et la Syrie dans le processus de paix avec Israël.
- c. Le refus du retrait des troupes syriennes du Liban sous prétexte que ces troupes protègent les libanais des israéliens et les unifient et empêchent la guerre civile entre les différentes communautés libanaises.
- d. La quête de la vérité à propos de l'assassinat de Hariri.

Cette manifestation était majoritairement constituée de gens chiites (appartenant au Hibollah) et regroupait une minorité des autres communautés libanaises. Ainsi le gouvernement libanais a considéré que la majorité du peuple libanais lui partageait sa vision politique pro-syrienne.

Cependant, l'opposition a fait appel à une manifestation globale le 14 mars 2005 au centre ville de Beyrouth à l'occasion de la mémoire d'un mois passé après l'assassinat de Hariri. Cette manifestation a regroupé presque tous les libanais qui ont pas participé à la manifestation pro-syrienne du 8 mars, et qui se sont dirigés de tous les côtés du pays vers le centre de la capitale. Le Liban a vécu un jour historique avec cette manifestation qui a regroupé presque deux millions de personnes.

### **3.1.3- Le retrait de l'armée syrienne**

Après le retrait de l'armée israélienne du sud Liban en mai 2000, le conseil des archevêques maronites a annoncé un de ses appels les plus fameux demandant le retrait syrien à la plaine de la Bekaa et la programmation du retrait total de l'armée syrienne du Liban en application des accords de Taef.

Ni le gouvernement syrien ni le gouvernement libanais n'ont accordé de l'importance à cet appel, par contre un nombre limité de brigades syriennes ont commencé à se retirer du Liban.

Après l'assassinat de Hariri et les manifestations qui en ont résultés comme jamais vu dans l'histoire libanaise contre la présence syrienne au Liban ainsi que les résolutions de l'ONU et la pression des pays occidentaux contre la Syrie et la demande de la plupart des pays arabes du respect syrien des résolutions internationales, les troupes syriennes se sont retirées du territoire libanais le 26 avril 2005.

Le peuple libanais, ayant jamais cru à une possibilité de redécouvrir l'indépendance du Liban et sa souveraineté, a célébré par des cérémonies diverses ce retrait syrien.

### **3.1.4- Les élections législatives et le blocage du gouvernement**

Le 7 avril 2005, le général chrétien Michel Aoun est revenu de son exil français. Il a proposé dès son retour un projet d'audit financier par rapport aux investissements énormes réalisés durant la période 1990-2005. Cette proposition a provoqué la peur des leaders de l'opposition et notamment le leader socialiste druze Joumlatt, et ceci parce que ce projet menaçait la plupart des leaders de l'opposition qui constituaient pour beaucoup de temps les piliers des anciens gouvernements pro-syrien.

Juste avant les élections, un front électoral de quatre partis politiques a été formé regroupant le courant du futur sunnite, le parti socialiste druze, le Hizbollah et le Amal chiites. Le général Aoun a considéré ce front comme menace directe aux chrétiens libanais en les marginalisant. Pour ces raisons et à cause des divergences entre Aoun et les dirigeants du mouvement de 14 mars sur la répartition des candidats sur les listes électorales, ce mouvement a subi une grande division provoquant le retrait du courant politique de Aoun qui regroupe la majorité chrétienne et une importante minorité des autres communautés religieuses. Ainsi les élections se sont déroulées en juin 2005 entre le front sunnite-druze-chiite auquel s'est rallié les partis chrétiens Kataeb et Forces Libanaises d'un côté et du courant du général Aoun auquel s'est rallié les anciens alliés de la Syrie appartenant à toutes les communautés religieuses d'un autre côté. Les résultats ont été les suivants :

- a. 75 députés pour le courant du futur et de ses alliés constituant la nouvelle majorité parlementaire.
- b. 30 députés pour le Hizbollah et le Amal (chiites).
- c. 21 députés pour le courant politique du général Aoun.

Un gouvernement s'est constitué sous le leadership du courant du futur et sans la participation du courant de Aoun à cause de son refus des postes ministériels qui lui ont été proposés.

Les modifications de la constitution libanaise par les accords de Taef résultent en une impossibilité de cohabitation entre président de la république d'une part et premier ministre et ministres d'autre part en cas de divergences politiques entraînant un blocage total du gouvernement. Et comme le président libanais maintenait des propos pro-syriens à la différence du premier ministre et du majorité gouvernementale qui accusaient la Syrie d'avoir assassiné Hariri et de perturber la sécurité intérieure du Liban, un blocage des institutions étatiques en a résulté.

Ainsi on se retrouve au Liban dans une situation de cohabitation. La nouvelle majorité parlementaire, issue des élections, soutient le gouvernement. Le président de la république est désormais dans l'opposition, aux côtés des partis pro-syriens.

### **3.1.5- La commission d'enquête internationale et la situation sécuritaire fragile**

A la suite de l'assassinat de Hariri et le rapport d'enquête international de 3 mars 2005 sur l'attentat qui remet en cause la crédibilité de l'enquête menée par les autorités libanaises et estime que le Gouvernement syrien était responsable au premier chef des tensions politiques qui ont précédé l'assassinat, les quinze membres du Conseil de sécurité ont adopté le 7 avril 2005 à l'unanimité la résolution 1595 qui prévoit la création d'une commission internationale chargée d'enquêter sur l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri.

Dans ce contexte, plusieurs personnalités ont été victimes d'assassinats (et de tentatives d'assassinats) et des charges de dynamite ont explosé dans des centres commerciaux de différents quartiers chrétiens de la banlieue de Beyrouth.

Les libanais n'ont pas été influencés par ces attentats à cause de leur longue expérience de guerre civile puisqu'ils savaient que le but était de créer un nouveau conflit entre communautés religieuses. La majorité parlementaire a considéré que la Syrie se porte responsable de ces attentats. Les services de sécurité libanais n'ont pas pu mettre le doigt sur les criminels ce qui renforce la théorie de blocage des institutions de laquelle on a parlé.

La commission d'enquête internationale a commencé à travailler et a recommandé d'arrêter les 4 anciens généraux qui maintenaient la sécurité du Liban lors de l'assassinat de Hariri en les considérant comme suspects et en accusant la Syrie de les appuyer à travers certains dirigeants militaires syriens. La commission a aussi souligné la non coopération de la Syrie avec l'enquête internationale. Les pressions internationales se sont à leur tour amplifiées contre la Syrie.

Ces recommandations ont été avantageuses pour la majorité parlementaire qui a insisté de plus en plus sur l'accusation de la Syrie et de ses alliés libanais de tous les attentats terroristes qui se sont produits suite au retrait de l'armée syrienne et d'empêcher le développement d'un Liban souverain et indépendant.

Par contre, les chiites représentés majoritairement par le Hizbollah et le Amal ont affiché leur soutien à la Syrie et l'Iran dans leur conflit contre les Etat Unis et les occidentaux et ont accusé la commission d'enquête internationale de ne pas être neutre vis à vis de la Syrie et ont accusé la majorité parlementaire de recevoir des consignes politiques des ambassades occidentaux au Liban.

Cependant, le courant du général Aoun a appelé à attendre les résultats de l'enquête internationale en ce qui concerne l'assassinat de Hariri et les résultats d'enquête des services nationaux en ce qui concerne les autres attentats sans accuser à droite et à gauche. Ainsi, le courant de Aoun est petit à petit devenu dans une position de rapprochement politique du Hizbollah et des chiites afin de constituer un front politique majeur qui fait face au front du courant du futur et qui lui permet de devenir président de la république libanaise et ceci surtout après la réalisation du fait que le courant du futur s'oppose à cette idée.

Après cet exposé, il faut se pencher sur les influences extérieures sur le Liban afin de décrocher la réalité des fronts politiques intérieurs et de la politique de chaque courant et de ses buts et objectifs.

### **3.2- Les influences extérieures :**

Le Liban a été dès le début de l'histoire la cible de divers conquérants et ceci à cause de sa position géographique stratégique (entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique).

De nos jours, certains états puissants et d'autres états régionaux essayent de contrôler ce pays où aligner sa politique avec la leur et ceci pour diverses raisons :

- a. La position géographique et la belle nature qui ont fait du Liban un pays touristique très fréquenté. Les sommets les plus importants en altitude de toute la région du Moyen-Orient s'y trouvent, à partir de ces montagnes, on peut observer la région allant du Sinaï jusqu'à Anatole.
- b. Une façade maritime qui contient les ports les plus importants de l'est de la Méditerranée, donnant au Liban une position de centre d'échanges commerciaux entre l'occident et l'orient arabe.
- c. La diversité culturelle du Liban où on peut trouver 18 confessions exerçant leurs rituels en toute liberté et cohabitant entre elles. Ceci a développé une culture libanaise unique dans le monde mariant valeurs occidentales chrétiennes et orientales musulmanes.

A partir des années 90, et durant les 15 années dernières, le régime syrien a totalement contrôlé le Liban et ceci après avoir eu le feu vert américain comme déjà mentionné rendant l'influence d'autres états quasiment inexistant à l'exception de l'influence iranienne survenue par le biais du régime syrien avec lequel l'Iran s'allie stratégiquement.

A partir de 2003, l'influence américaine et française s'est amplifiée surtout durant l'année 2005. Dans ce qui suit, on va essayer d'exposer les influences étrangères au Liban en se limitant aux 4 états cités ci-dessus.

### **3.2.1- La Syrie :**

Les raisons qui poussent le régime syrien à contrôler le Liban et qui ont été mentionnées dans les paragraphes précédents dans le cadre de la présentation des causes extérieures derrière la guerre libanaise sont les mêmes raisons qui ont existé avant le déclenchement de cette guerre. En fait, le contrôle du Liban n'est pas le but du régime syrien actuel (régime du Baas), mais celui de tous les courants politiques syriens qui ont gouverné dès l'indépendance des 2 pays. Ce but ne changera pas même si le régime actuel se voit changé, les syriens ont longtemps considérés le Liban une partie du territoire syrien qui a été séparé par le colonialisme occidental et qui doit redevenir la propriété de la Syrie.

Après le retrait syrien du Liban, la Syrie reste alliée au Hizbollah et ainsi avec la communauté chiite. Cette communauté considère que s'allier à la Syrie la laisse incontournable dans l'équation politique libanaise et lui donne des avantages au profit des autres communautés libanaises. Les autres courants politiques libanais qui s'allient à la Syrie actuellement (et qui appartiennent à toutes les confessions religieuses libanaises) sont tous ceux qui étaient rapprochés du régime syrien avant son retrait forcé et qui ont perdu les dernières élections législatives. En plus, la Syrie reste alliée à toutes les organisations palestiniennes armées ( sauf l'OLP) qui se trouvent dans tous les camps de réfugiés palestiniens (notamment à Tyr et Saïda).

### **3.2.2- L'Iran :**

Dès la révolution islamique et son coup d'état en Iran, cet état essaye de s'imposer au moyen orient et dans la région du golfe arabe en se présentant comme une nation musulmane défendant la région de l'attaque américaine. L'Iran a ainsi essayé d'instaurer des fronts politiques avec ses voisins arabes sous le prétexte de défendre les intérêts musulmans. A commencer par la Syrie et son régime baasiste en passant par la majorité chiite irakienne qui contrôle jour après l'autre l'ex-pays de Saddam Hussein et en finissant avec la communauté chiite libanaise notamment le Hizbollah auquel l'Iran fournit tout type de soutien sous prétexte d'affronter l'occupation israélienne.

Le régime des Ayatollahs essaye d'une façon ou d'une autre de contrôler ou d'influencer la politique libanaise intérieure et extérieure et ceci en coordonnant les tâches entre les responsables libanais chiites et les régimes syrien et iranien. A noter que le but final de l'Iran c'est de constituer un front qui s'étend de l'Iran au Liban à travers l'Irak et la Syrie lui donnant un poids politique majeur dans le moyen orient. Par contre et par adhérant à ce front, le but de la communauté chiite libanaise est de conserver une place forte dans l'équation politique libanaise.

### **3.2.3- La France :**

La France, après avoir été une force internationale incontournable au début du 20<sup>ème</sup> siècle, a subi une régression importante après la deuxième guerre mondiale a profit des Etats Unis. Cependant, elle a gardé une relation spéciale avec le Liban qui lui a été sa passerelle au moyen orient culturellement et économiquement. A la fin de la guerre libanaise et suite un feu vert américain le Liban est tombé sous l'occupation syrienne totale et sa politique extérieure s'est totalement soumise à la politique syrienne. La relation franco-libanaise a régressé et est devenue tout au long de cette époque normale et semblable aux relations franco-arabes.

Après la chute du régime irakien de Saddam Hussein et l'échec du projet américain visant à déployer la démocratie en Irak, la France a pu convaincre les Etats Unis que le Liban constitue la terre fertile dans laquelle il est possible de généraliser la démocratie dans la région du Moyen-Orient, ainsi la résolution 1559 a vu le jour et l'occupation syrienne du Liban s'est achevée. La France est ainsi revenue politiquement au Liban à travers sa persévérance à appliquer les résolutions de l'ONU et en tissant les relations d'amitié et en appuyant la majorité parlementaire libanaise qui s'oppose farouchement aux intentions syriennes de contrôler le Liban. La France essaye à travers ce retour de revenir politiquement au moyen orient, alors que la majorité parlementaire libanaise vise à travers ce soutien français d'assurer un appui et une couverture internationaux pour retrouver la pleine souveraineté et l'intégrité du Liban.

### **3.2.4- Les Etats Unis :**

En tant que puissance politique majeure dans le monde, les américains essayent sous diverses formes d'imposer leur contrôle sur toute région du monde dans laquelle ils

trouvent une raison stratégique justifiant ce contrôle. La région du moyen orient constitue l'exemple le plus marquant : cette région constitue un réservoir stratégique de ressources naturelles et surtout de pétrole, de même s'y trouve son alliée majeure Israël qui se trouve sous diverses menaces régionales. Ainsi, les Etats Unis ont occupé l'Irak et détrôné le régime de Saddam Hussein avec tous les indifférents qui ont résulté avec la France. Ayant donné le feu vert au régime syrien en 1990 de contrôler le Liban en récompense de la participation syrienne à la guerre du Golfe (libération du Kuwait).

Les Etats Unis ont trouvé que leur intérêt actuel au moyen orient consiste à arrêter ce mandat délivré auparavant aux syriens sur le Liban, en ajoutant que la politique syrienne a commencé à interférer négativement avec la politique américaine au moyen orient. Ainsi ils ont trouvé que c'est le bon moment de réchauffer leurs relations politiques avec la France. Ainsi en faisant le point sur l'historique de sa politique au moyen orient, les Etats Unis ont constaté que leur soutien aux régimes politiques dictatoriaux a produit et amplifié l'extrémisme islamiste et l'anti-américanisme ainsi que le rejet de l'occident en général.

Donc, le nouveau projet américain a consisté à déployer la démocratie dans le moyen orient, et suite aux conseils de la France, les américains ont trouvé que réanimer la démocratie au Liban facilité son déploiement dans le reste de la région. Des sanctions contre la Syrie ont été ainsi mises en place à cause de son occupation du Liban, résultant à la résolution 1559 de l'ONU et à d'autres résolutions concernant l'appui de la souveraineté du Liban. Les Etats Unis à l'instar de la France, ont développé des relations d'amitié avec la majorité parlementaire libanaise opposée au contrôle syrien sur le Liban et ont appuyé leurs positions politiques, alors que cette majorité a récolté de ce soutien l'appui international visant à la pleine souveraineté et l'intégrité du Liban.

## **CONCLUSION**

Le Liban existe depuis le début de l'histoire et malgré les conflits, les invasions et les différentes civilisations passées dans cette région, il existe toujours.

Le Liban est aujourd'hui à la croisée des chemins.

Les Libanais semblent constituer une société moderne, ouverte sur l'extérieur, mais dans le même temps, ils restent tournés vers le passé et le respect des traditions communautaires. Ils croient en l'avenir d'une Nation libanaise mais ce pays demeure un ensemble de minorités voyant dans l'application pure et simple de la loi de la majorité un danger pour leur pérennité. A ce titre, "l'exception libanaise" si souvent vantée traduit aussi le "paradoxe libanais".

Cependant l'Etat ne retrouvera des bases solides que si les libanais confirment leur volonté de vivre ensemble et de constituer une nation à part entière, et qu'ils soient convaincus, surtout les responsables, que les intérêts de leur pays sont au delà de celles d'eux et des autres pays, et qu'ils s'entendent sur les domaines intérieures et extérieures sans faire intervenir les intérêts des étrangers (début de négociation entre les différents parties libanais le 2 mars 2005). Il s'agit là de qualités qui justifient elles aussi qu'une main soit tendue en direction de ce pays.

En fait, l'émancipation définitive du Liban de son statut d'Etat tampon dans la région exige que ce pays puisse jouir d'un statut similaire à celui qui a été fait à l'Autriche après la seconde guerre mondiale : une neutralité reconnue par tous ses voisins. Restant dans le giron de la Ligue arabe, le Liban verrait sa stabilité confortée par des garanties données par les Etats-Unis et Israël sur l'absence d'ambitions israéliennes sur le sud du pays et ses richesses hydrauliques, mais aussi sur le fait que le Liban ne subira pas de pressions pour l'implantation définitive des Palestiniens présents sur son sol et sur la fin de la violation quasi quotidienne de l'espace aérien ou maritime par l'armée israélienne ; des garanties obtenues de la Syrie qu'elle ne s'immiscera plus dans les affaires libanaises et ouvrira une ambassade à Beyrouth.

Le Liban, de son côté, pourrait assurerait Israël qu'il reconnaitra cet Etat et acceptera l'ouverture d'ambassades lorsque les autres pays arabes l'auront fait ouvertement ; il devrait en parallèle, assurer la Syrie que désormais le Liban ou certaines de ses factions ne mèneront pas des campagnes de dénigrement de se pays au profit d'autres Etats orientaux ou occidentaux. Les grandes puissances occidentales devraient de leur côté renoncer à leurs clientèles dans la classe politique libanaise et demander à leur ambassadeurs en poste à Beyrouth d'avoir la même réserve sur les affaires intérieures du Liban que celle qu'ont leurs collègues dans les autres capitales du monde.

En bref, il faut que la communauté internationale aide le Liban à revenir aux principes même de non-alignement qui ont constitué l'essence du Pacte national ayant uni les citoyens de toutes les communautés et leur ont permis, en 1943, d'obtenir leur indépendance.

## **Liste des Annexes**

Annexe 1 : Carte géographique du Liban.....	37
Annexe 2 : Le Liban en quelques chiffres.....	38
Annexe 3 : Repères chronologiques.....	39
Annexe 4 : Les communautés libanaises.....	42
Annexe 5 : Carte de l'implantation des communautés libanaises.....	43
Annexe 6 : L'émigration libanaise .....	44

## Annexe 1 : Carte géographique du Liban



## **Annexe 2 : Le Liban en quelques chiffres**

**Nom officiel :** république libanaise

**Fête nationale :** 22 novembre (indépendance 1943)

**Capitale :** Beyrouth (1,5-2 millions d'habitants)

**Superficie :** 10 452 km<sup>2</sup> (soit l'équivalent de la région Ile de France)

**Population :** 4 000 000 (estimations de 2000)

**Densité :** 383 habitants/km<sup>2</sup>

**Taux d'urbanisation :** 89,3% (2001)

**Taux annuel de croissance démographique :** 1,38% (2001)

**Religion :** 40% de chrétiens (25% de maronites, 7% de grecs-orthodoxes, 5% de grecs catholiques, 4% d'Arméniens, ...) ;  
60% de musulmans (32% de chiites, 21% de sunnites, 7% de druzes)

**Langues :** arabe, arménien, kurde, anglais, français

**Espérance de vie :** 69,13 ans pour les hommes et 74,03 ans pour les femmes (2001)

**Taux d'alphabétisation :** 86,4% (1997)

**PIB :** 18,647 milliards de \$

**Industrie :** 15% du PIB

**Agriculture :** 10% du PIB

**Services :** 75% du PIB

**Revenu annuel par habitant :** 4 661 \$ (2000)

**Croissance annuelle :** +1% (2000) ; +7,2% (1990-2000)

**Inflation :** 0% en 2000

**Population active :** 1 300 000 (1999)

**Chômage :** 20% (estimation)

**Dette interne et externe :** 40 milliards de \$ (2005)

### Annexe 3 : Repères chronologiques

<b>A partir du 3<sup>ème</sup> millénaire</b>	Installation des Cananéens, puis des Phéniciens sur la côte libanaise
<b>3000 av J.C.</b>	Fondation de Tyr
<b>à partir de 2300 av J.C.</b>	Conquête du pays par les Akkadiens, les Hyksos, les Hittites, les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains (64 av J.C.) et les Byzantins
<b>1190 av J.C.</b>	Fondation des premiers comptoirs phéniciens en Méditerranée
<b>637 ap J.C.</b>	Avènement de l'islam
<b>1098-1291</b>	Présence des croisés
<b>1516</b>	Début de la domination ottomane
<b>1590</b>	L'émir Fakreddine II, de la famille Maan, accède au pouvoir
<b>1697</b>	L'émir Béchir inaugure la dynastie des Chéhab, qui succède à Maan
<b>1832-1840</b>	Conquête d'Ibrahim, pacha d'Egypte
<b>1860</b>	Guerre civile druzo-maronite, débarquement français à Beyrouth
<b>1861</b>	Instauration du Moutassarifat, assurant l'autonomie du Mont Liban
<b>1916</b>	Accord Sykes-Picot
<b>1920 25 avril 1<sup>er</sup> septembre</b>	Conférence de San Remo plaçant le Liban et la Syrie sous mandat français ; Proclamation de la constitution du Grand Liban, séparé de la Syrie par le général Gouraud
<b>24 juillet 1922</b>	Confirmation par la S.D.N. du mandat français sur le Liban et la Syrie
<b>23 mai 1926</b>	Proclamation de la république libanaise (sur le modèle de la IIIème République française) suite à une révolte fomentée par les Druzes
<b>1927</b>	Suppression du sénat
<b>8 juin 1941</b>	Proclamation de l'indépendance du Liban et de la Syrie par le Général Catroux, au nom du Général de Gaulle
<b>1943 22 novembre</b>	Le parlement libanais met un terme aux prérogatives du mandat français ; Proclamation du pacte national fixant les règles de la représentativité des diverses communautés confessionnelles ; Proclamation de l'indépendance
<b>31 décembre 1946</b>	Evacuation des troupes françaises
<b>1948</b>	Guerre israélo-arabe
<b>23 mars 1949</b>	Signature d'une convention d'armistice entre le Liban et Israël ; Première vague d'immigration de réfugiés palestiniens
<b>1951</b>	Assassinat du Président du Conseil, Riad el-Solh
<b>1952</b>	Camille Chamoun, considéré comme pro-occidental, devient Président de la République

### Annexe 3 (suite)

<b>1958 (mai- septembre)</b>	Tensions intercommunautaires : la 6 <sup>ème</sup> flotte américaine débarque en juillet ; Election à la présidence de la république du général Fourad Chébab
<b>3 novembre 1969</b>	Accord du Caire avec l'O.L.P., consacrant le droit à la résistance palestinienne sur le sol libanais
<b>2 mai 1973</b>	Début des affrontements entre l'armée libanaise et les combattants palestiniens de l'O.L.P.
<b>13 avril 1975</b>	Début de la «guerre des deux ans»
<b>Juin 1976</b>	Entrée de 6 000 soldats syriens au Liban
<b>1978 14 mars au 23 juin 19 mars</b>	Invasion israélienne du sud-Liban jusqu'au Litani Adoption de la résolution 425 par le conseil de sécurité de l'O.N.U., demandant à Israël de retirer ses forces du territoire libanais – création de la F.I.N.U.L. (Force Intérimaire des Nations Unies au Liban)
<b>1982 6 juin 3 septembre</b>	Invasion du Liban par Israël : opération «Paix en Galilée» Evacuation des Palestiniens de Beyrouth avec l'aide de la France
<b>10 juin 1985</b>	Retrait du Liban de l'armée israélienne, à l'exception de la « zone de sécurité » du sud-Liban
<b>1989 22 octobre 22 novembre 24 novembre</b>	Acceptation par les députés libanais de l'accord de Taëf, document «d'entente nationale» prévoyant un rééquilibrage des pouvoirs, et à terme l'abolition du confessionnalisme Assassinat du René Mouawad, élu président de la république le 5 novembre Elias Hraoui, est élu par le parlement à la présidence de la république Le général Michel Aoun rejette les nouvelles autorités avant d'être démis par le premier ministre, Selim Hoss
<b>1990 31 janvier 2 mars 21 septembre 13 octobre 21 octobre</b>	Violents combats opposant l'armée du général Aoun avec la milice des forces libanaises du maronite Samir Geagea Arrêt des combats inter chrétiens sous la pression du patriarche d'ANTIOCHE, M. Nasrallah Sfeir, de la France et du Vatican Fondation de la «deuxième république libanaise» reprenant le principe de la répartition des fonctions institutionnelles entre un maronite (présidence de la république), un musulman sunnite (premier ministre) et un musulman chiite (présidence de l'assemblée nationale) Déclenchement d'une offensive par les armées libanaise et syrienne contre le réduit chrétien de Beyrouth commandé par le général Aoun, ce dernier trouvant refuge à l'ambassade de France Assassinat de Dany Chamoun, responsable du mouvement politique de soutien au général Aoun

### Annexe 3 (suite et fin)

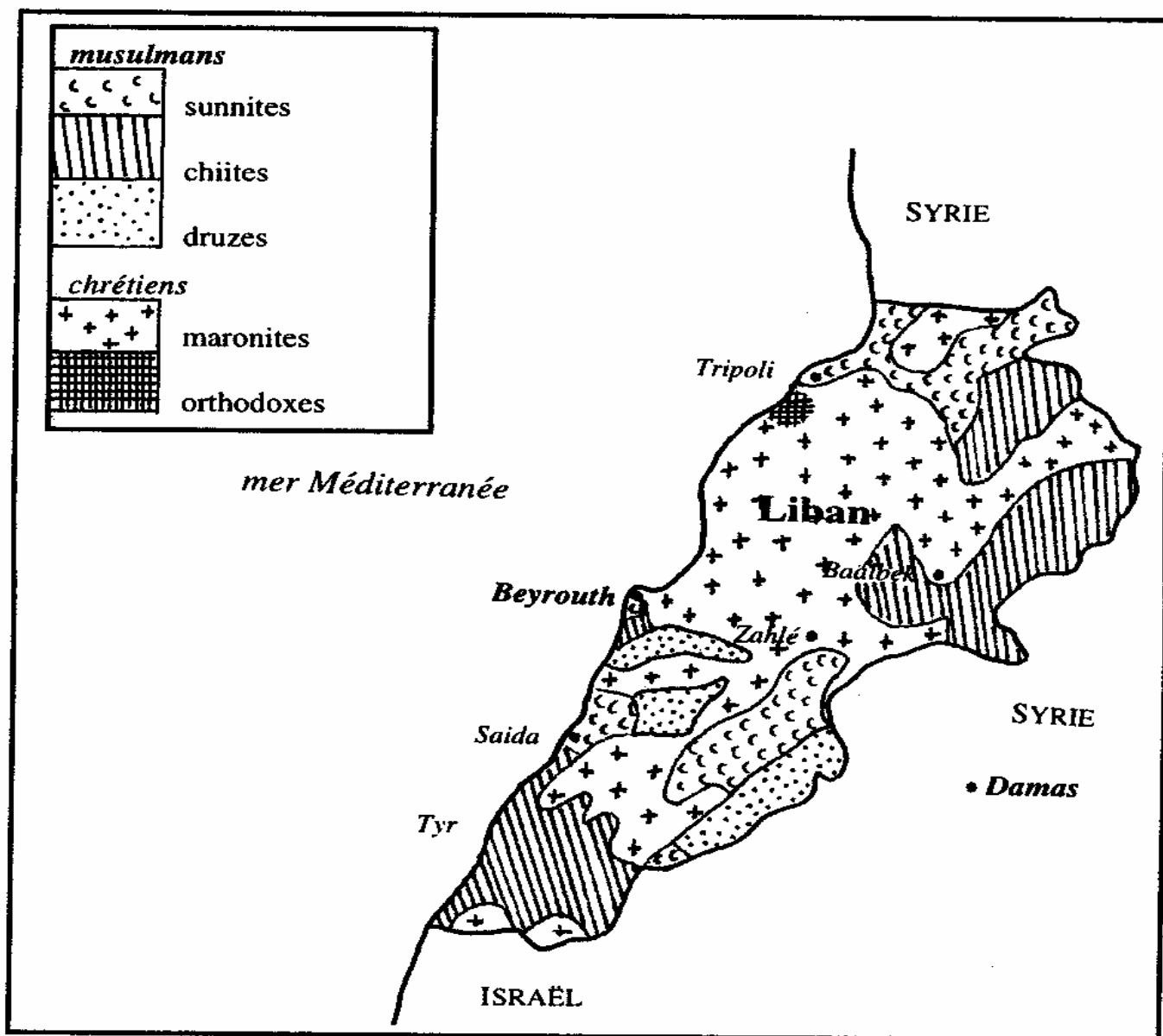
<b>1991</b> <b>30 avril</b> <b>26 août</b> <b>30 août</b>	Restitution d'une partie de leurs armes par les milices libanaises Adoption par le Parlement d'une amnistie générale pour les faits commis depuis 1975 Départ en exil en France pour 5 ans du général Aoun
<b>1992</b> <b>6 mai</b> <b>août – septembre</b> <b>16 octobre</b> <b>22 octobre</b>	Démission du premier ministre Omar Karamé, suite à de violentes manifestations contre la cherté de la vie dans Beyrouth Elections législatives Election de Nabih Berry, chef de la milice chiite Amal, à la présidence de l'Assemblée nationale Nomination de Rafic Hariri au poste de Premier ministre
<b>20 décembre 1993</b>	Attentat à la voiture piégée contre le siège du parti Kataëb (catholique) à Beyrouth
<b>1994</b> <b>27 février</b> <b>23 mars</b>	Attentat à la bombe dans une église de Zouk Mikaël dans le Kesrouan Dissolution du parti politique des forces libanaises
<b>1996</b> <b>Avril</b> <b>Août - septembre</b>	Opération israélienne «raisins de la colère» Elections législatives
<b>Novembre 1998</b>	Le général Emile Lahoud succède à Elias Hraoui à la présidence de la république
<b>2000</b> <b>5 mars</b> <b>24 mai</b> <b>26 mai</b>	Le gouvernement israélien vote une résolution prévoyant le retrait des forces israéliennes du sud du Liban Evacuation du sud-Liban par les troupes israéliennes Le secrétaire général du Hezbollah appelle les différentes communautés à s'unir pour reconstruire le Liban
<b>2 septembre 2004</b>	L'apparition du résolution 1559 du conseil de sécurité
<b>3 septembre 2004</b>	L'extension du mandat du président de la république le général Emile Lahoud pour trois années
<b>14 février 2005</b>	L'assassinat de l'ancien premier ministre Rafic Hariri
<b>8 mars 2005</b>	Manifestation de million individus au Beyrouth pour soutenir la présence militaire syrienne au Liban
<b>14 mars 2005</b>	Manifestation de deux- trois million individus au Beyrouth contre la présence militaire syrienne au Liban
<b>26 avril 2005</b>	Retrait de l'armée syrienne du Liban
<b>Mai – juin 2005</b>	Elections législatives et domination de contre mondat syrienne
<b>2 mars 2006</b>	Le début de négociation entre les différentes parties libanais

## **Annexe 4 : Les communautés libanaises**

Le Liban se présente comme une mosaïque de 18 communautés.

- les communautés chrétiennes, elles divisées entre :
  - celles reconnaissant l'autorité de Rome :
    - la *communauté maronite* (tirant son nom d'un anachorète du IX<sup>ème</sup> siècle, Maron, vivant dans le Nord de la Syrie) ;
    - la *communauté grecque catholique* ;
    - la *communauté arménienne catholique* ;
    - la *communauté syrienne catholique* ;
    - la *communauté chaldéenne* ;
    - la *communauté latine*.
  - celles non rattachées à Rome :
    - la *communauté grecque orthodoxe* ;
    - la *communauté syrienne orthodoxe* ;
    - la *communauté arménienne géorgienne* ;
    - la *communauté nestorienne* ;
    - la *communauté évangélique* ;
    - la communauté copte.
- les communautés musulmanes :
  - la *communauté sunnite* ;
  - la *communauté chiite* ;
  - la *communauté druze*.
  - la *communauté Alaouites* ;
  - la communauté Ismaéliens.
- la communauté juif.

Annexe 5 : Carte de l'implantation des communautés libanaises



### Annexe 6 : L'émigration libanaise

<b>Pays</b>	<b>Emigrés avant 1975</b>	<b>Emigrés de 1975 à 1994</b>	<b>Total</b>
Allemagne	60 000		60 000
Arabie	150 000		150 000
Argentine	1 500 000		1 500 000
Australie	300 000	109 000	409 000
Brésil	5 à 6 000 000		5 à 6 000 000
Canada	250 000	108 000	358 000
Côte d'Ivoire	110 000		110 000
Equateur	50 000		50 000
Etats-Unis	500 000	144 000	644 000
France	120 000	92 000	212 000
Koweït	50 000		50 000
Mexique	80 000		80 000
Divers		276 000	276 000
<b>Total</b>	<b>8 à 9 170 000</b>	<b>729 000</b>	<b>8 à 9 899 000</b>

Ces chiffres sont à rapprocher d'une population moyenne de 4 000 000 de Libanais résidant au Liban.

## **Bibliographie**

- « Beyrouth, Souvenirs...réalité », édition Hachette / an nahar arab international, 1982.
- « Je me souviens » de Nicolas de Bustros, librairie Antoine, Beyrouth, 1983.
- « Les croisades vues par les Arabes » de Amin Maalouf, éditions J'ai lu, 1983.
- « Liban, Jours de colère 77-82 » de Joseph G. Chami, Library of Congress, Catalog Number : 84-8512, Beyrouth, 1884.
- « Liban : espoirs et réalités » sous la direction de Bassma KODMANI-DARWISH, édition de l'institut français des relations internationales, 1987.
- « Atlas du monde arabe » de Rafic Boustani et de Philippe Fargues, éditions Bordas, Paris 1990.
- « Chronique du Liban rebelle » de Daniel Rondeau, édition Grasset, 1991.
- « Introduction à l'histoire politique du Liban moderne » de Boustani Fouad, édition Cariscript, 1991.
- « Le Rocher de Tanios » de Amin Maalouf, éditions Grasset, 1993.
- « La guerre du Liban » de Samir Kassir, édition Khartala, 1994.
- « Chroniques arabes des Croisades » de Francesco Gabrieli, éditions Actes Sud, Turin, 1996.
- « Quel avenir pour le Liban », rapport n°111 de la commission des lois du Sénat, 1996/1997.
- « Histoire du Liban contemporain, t.1 : des origines à 1943 » de Denise Ammoun, éditions Fayard, 1997.
- « La résidence des Pins » de Pierre Fournié et Denise Ammoun, édition ACR, Paris, 1999.
- « Le Proche-Orient éclaté » de Georges Corm, Paris 1999.
- « Introduction à l'analyse géopolitique » de Ameyric Chauprade, éditions Ellipses, 1999.
- « Dictionnaire de Géopolitique » de Ameyric Chauprade et François Tual, éditions Ellipses, 1999.
- « Le Liban » de Jean-Pierre Alem et Patrick Bourrat, collection "Que sais-je ?", PUF, édition Mai 2000.

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>1- Eclairage historique sur certaines spécificités libanaises :.....</b>	<b>4</b>
1.1- De la Phénicie à la « Provincia Syria ».....	4
1.2- De la Syrie byzantine à l'épopée des croisades.....	6
1.3- De la dynastie des Mamlouks à l'empire ottoman.....	7
1.4- L'indépendance :.....	10
1.4.1- Le mandat français.....	11
1.4.2- Le pacte national de 1943.....	13
<b>2- La refondation :.....</b>	<b>15</b>
2.1- La guerre civile (1975-1990) :.....	16
2.1.1- Les causes internes :.....	17
2.1.1.1- les abus du confessionnalisme.....	17
2.1.1.2- la croissance démographique des populations musulmanes.....	18
2.1.2- Les causes externes :.....	19
2.1.2.1- les palestiniens.....	19
2.1.2.2- les pays limitrophes.....	20
2.1.2.3- les grandes puissances .....	22
2.2- L'accord de Taef du 22 octobre 1989.....	23
<b>3- Le Liban contemporain :.....</b>	<b>26</b>
3.1- Le Liban après la résolution 1559.....	26
3.1.1- La Résolution Onusienne 1559 .....	27
3.1.2- Elargissement du cercle des opposants et l'assassinat du Président Hariri .....	28
3.1.3- Le retrait de l'armée syrienne.....	29
3.1.4- Les élections législatives et le blocage du gouvernement .....	29
3.1.5- La commission d'enquête internationale et la situation sécuritaire fragile.....	30
3.2- Les influences extérieures.....	31
3.2.1- La Syrie .....	32
3.2.2- L'Iran .....	33
3.2.3- La France .....	33
3.2.4- Les Etats Unis .....	33
<b>Conclusion.....</b>	<b>35</b>
<b>Liste des annexes.....</b>	<b>36</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>45</b>